ORMOY Infos

NUMÉRO 52















Juillet 2025

S.T.R.F

Votre partenaire pour vos travaux de :

- Terrassements
- Réseaux divers
- Assainissement
- Voirie

Société de Travaux et de Routes Francilienne
57 rue de la Libération
91590 BOISSY-LE-CUTTE
Tel : 01-69-23-26-26 – E-mail : contact@strf.fr

Intermarché
HYPER

ZAC de Montvrain 2

MENNECY Tél. : 01 69 90 74 90

DES PRIX BAS TOUTE L'ANNÉE

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi : 09h00-20h00 (sans interruption)

Édito

Chers Ulméennes et Ulméens,

En cette période marquée par de fortes tensions à l'échelle mondiale, je formule un vœu simple mais essentiel : gardons l'optimisme.
Améliorer la qualité de vie de chacun d'entre vous demeure au cœur de nos priorités. En tant qu'élus, nous savons combien notre engagement peut être exigeant, parfois frustrant, souvent discret. Les projets prennent du temps, les obstacles sont nombreux, et la reconnaissance n'est pas toujours au rendez-vous. Mais nous exerçons cette mission avec conviction, sans autre ambition que celle de servir notre commune. Nous accueillons les critiques lorsqu'elles sont constructives, et faisons preuve de patience et de résilience face aux autres.

L'année écoulée fut jalonnée de défis, mais aussi de belles réussites. Grâce à l'implication de toutes les équipes, nos actions ont touché de nombreux domaines, illustrant le dynamisme et l'attractivité d'Ormoy.

Le déploiement de la vidéoverbalisation a permis de lutter efficacement contre les dépôts sauvages, contribuant ainsi à préserver la propreté et la qualité de notre cadre de vie.

La santé, sujet qui m'est particulièrement cher, a également mobilisé notre attention. L'opération « Le tour du col », dédiée à la prévention du cancer du col de l'utérus, a rencontré un franc succès en 2024. Nous continuerons à soutenir et développer ce type d'initiatives, en partenariat avec les professionnels de santé, à destination des femmes, des hommes, des aînés, et des enfants.

Nous poursuivrons également notre action en faveur de l'environnement, de la cohésion sociale, et du développement des événements locaux, essentiels au bien-vivre ensemble.

Je suis convaincu qu'Ormoy bénéficie d'une richesse particulière : une culture locale faite de dialogue, de compromis et de respect mutuel. C'est cette culture que nous cultivons depuis plusieurs années, et qui nous permet d'avancer ensemble.

L'année 2025 s'annonce prometteuse. Elle marquera l'aboutissement de nombreux projets amorcés ces dernières années, malgré les interruptions causées par la pandémie. Les études préalables, la recherche de financements, la mobilisation des subventions ont porté leurs fruits.

Je tiens à souligner que le budget 2025 a été voté sans augmentation des taux d'imposition.

Nous avons également adopté à l'unanimité, en avril dernier, la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Ce



document fondamental, à la fois technique et stratégique, définit les orientations de notre territoire pour les années à venir.

Notre ambition est claire : faire d'Ormoy un lieu de vie toujours plus harmonieux, durable et accueillant.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce nouveau numéro d'Ormoy Infos, que nous avons conçu pour vous informer au mieux de la vie communale, même si tout ne peut y être dit.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre entière disposition.

Bien cordialement,

Jacques GOMBAULT
Maire d'Ormoy

SOMMAIRE

04 | Commission de l'urbanisme
17 | Commission des finances
20 | Commission des écoles
32 | Vie communale
44 | CCVE
46 | Vie associative
58 | En Bref
62 | Etat civil

Ce bulletin a été conçu et réalisé par la Commission d'informations. Pour tout renseignement ou demande publicitaire, prière de bien vouloir prendre contact au secrétariat de la mairie au 01 69 90 75 00.

Les renseignements figurant dans nos bulletins municipaux, vous sont proposés à titre indicatif.
Aucun effet juridique ne s'attache à leur divulgation. Les lecteurs sont donc et restent responsables de l'utilisation qu'ils en font.

ORMOY INFOS N°52
Mairie d'ORMOY - 91540 Ormoy
Tél : 01 69 90 75 00 / Fax : 01 64 57 19 53
mairie@ormoy.fr

Directeur de la publication : Jacques Gombault, Maire
Coordination éditoriale : Commission d'informations
Création et impression : Emendo - 01 60 88 89 35 - emendo.fr

Les réalisations

**Quoi que l'on puisse dire, beaucoup de réalisations ont été réalisées ces dernières années.
Il y a eu de grands projets, et d'autres beaucoup plus petits, nous n'avons certainement pas bien communiqué sur ces réalisations, mais vous avez pu vous en rendre compte au fil de ces années que vous venez d'emménager à ORMOY ou Ulméens depuis longtemps et vous ne les connaissez pas.**

La plaine Saint-Jacques

La plaine Saint-Jacques, une telle opération pour notre petite commune, a été très chronophage. Nous avons lancé les premières pré-études dès 2012 pour élaborer un projet urbain ; à savoir, l'État souhaitait réaliser dans la plaine Saint-Jacques quelques 2 000 logements, en plusieurs tranches, dont la première de 600 logements, avec des barres perpendiculaires à la RD 191, sur une bande de 600 m de long et de 100 m en profondeur, face à l'ex-Gamm vert.
Souhaitant rester maîtres de notre environnement et de notre urbanisme, malgré la loi dite Alur qui nous pose souvent quelques soucis, nous avons souhaité garder pour notre commune, autant que faire se peut, un caractère village.





Commission d'urbanisme

2013 fut consacré à modifier, améliorer, le projet et préparer les différents documents obligatoires, tels que l'étude d'impact pour la DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France) afin de permettre le lancement de la ZAC (zone d'aménagement concerté). Le 3 octobre 2014, nous avons reçu l'avis favorable de l'autorité environnementale de la DRIEE. Le Conseil municipal lors de sa séance du 9 octobre 2014 a approuvé le bilan de concertation préalable à la création d'une ZAC, le dossier de création de la ZAC, et le lancement d'une procédure en vue de la désignation d'un aménageur.

Début 2015, nous avons lancé une procédure de mise en concurrence et, le 17 septembre 2015, le Conseil municipal a désigné, en qualité de concessionnaire, la SORGEM pour la mise en œuvre de la concession de la Zone d'Aménagement Concerté de la plaine Saint-Jacques sur la commune d'Ormoy. La SORGEM a travaillé en étroite concertation avec la commune pour les compétences qui lui sont dédiées, sur la base des principes énoncés dans la consultation. La concession d'aménagement s'étale sur plus d'une dizaine d'années. La construction des logements fut prévue en deux tranches. L'urbanisation était conditionnée à la modification du règlement d'urbanisme, ce qui fut fait après enquête publique du 19 septembre 2016.

La commune d'Ormoy souhaitait :

- Réaliser une offre diversifiée en logements avec des logements collectifs, de l'habitat intermédiaire et des maisons individuelles.
- Déterminer et réaliser un programme d'équipements publics et d'espaces publics adaptés aux évolutions de la population attendue,
- Prévoir un équilibre bâti/végétal en cohérence avec les caractéristiques paysagères d'Ormoy et permettant une bonne insertion paysagère de la ZAC,
- Maîtriser l'esthétique des nouvelles constructions afin de conforter l'attractivité de la ZAC,
- Maîtriser les besoins et les ressources en eau et énergie et maîtriser la production de déchets. La constitution de ce nouveau quartier mixte à dominante habitat (80 %), dont les critères environnementaux sont exigeants, permet de répondre aux besoins des Ulméens présents et à venir, en termes d'offre de logements diversifiée, de confort, de qualité d'accueil et de cadre de vie. Les études préalables d'urbanisme, de programmation urbaine et de développement ont ainsi été engagés sur ce secteur et ont abouti à la définition de grandes orientations d'aménagement et d'un programme.

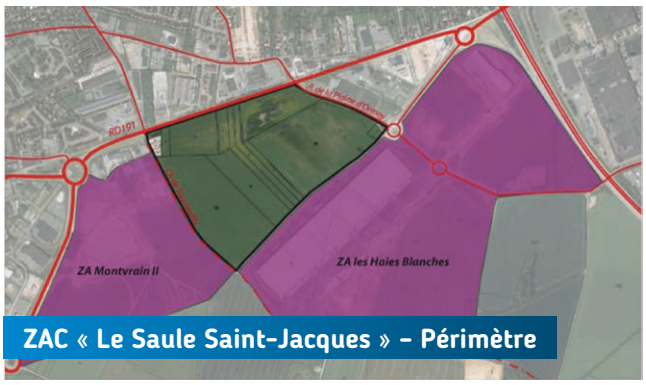

ZAC « Le Saule Saint-Jacques » – Périmètre



Commission d'urbanisme

Les permis de construire de la 1ère phase furent déposés en 2018 avec livraison des constructions pour 2020-2021.
Pour accueillir les enfants, nous avons lancé la construction d'un groupe scolaire d'une surface de plancher de 3 553m² sur un terrain de 7 856 m² (terrain faisant partie du contrat de concession avec la SORGEM) pour un coût de 10 355 723 € conformément au budget initial que nous nous étions fixé de 10,5 millions d'euros, donc sans dépassement de budget.



Évolution de la Plaine Saint-Jacques...



10 septembre 2019



6 janvier 2020

... et du groupe scolaire





Commission d'urbanisme





15 novembre 2020

26 janvier 2021







Commission d'urbanisme



Ce projet a été subventionné par le Conseil Régional à hauteur de 1 153 000 €, par l'État par le biais de la DETR pour 473 623 €, par le Département pour 111 000 €, par le CNDS 60 000 €, par la CCVE pour 20 000 €, le reste avec nos fonds propres, notre autofinancement, et un emprunt de 5 millions d'euros.

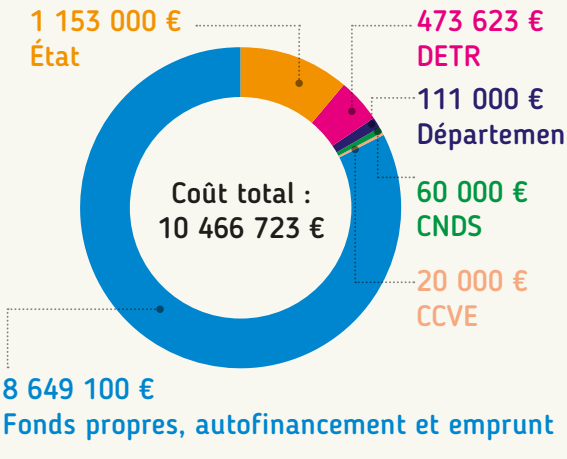





Ce projet nous a imposé d'optimiser la volumétrie du bâti pour tirer le meilleur parti bioclimatique et énergétique du site et de son ensoleillement. L'objectif de résultat est le respect du niveau d'exigence du label Effinergie+ avec une toiture végétalisée et des panneaux photovoltaïques.
Nous avons pu recevoir les premiers élèves malgré les problèmes liés au COVID qui ont ralenti les travaux.



L'inauguration a eu lieu en septembre 2021.

Les effets liés au COVID et de la crise immobilière qui en a suivi, ont retardé le lancement de la 2ème phase, mais pour la fin de 2025, les 4 promoteurs auront livré ; 2 constructeurs AKERA et KAUFFMAN et BROD ont livré en début d'année, l'immobilière FRANCHITTI doit livrer courant du 3ème trimestre et Edouard DENIS fin 2025.
Restent encore 2 grands espaces libres, où des permis de construire (PC) sont en cours d'instruction, dont l'un pour réaliser un pôle médical pour palier à la pénurie de médecins généralistes sur notre secteur, entre autres.
La SORGEM prévoit de terminer les espaces verts, voiries et réseaux divers (VRD) en 2026.

Comme vous pouvez le constater, la réalisation de la ZAC de la plaine Saint-Jacques est un projet de longue haleine.

Et dans toute la commune

Mais, malgré tout, comme je l'évoquais précédemment, même si la plaine Saint-Jacques a été très chronophage, nous avons continué à investir dans le reste le de la commune.
Beaucoup d'entre vous viennent d'emménager sur la commune ces dernières années ou tout récemment en début d'année 2025, et ne voient pas le travail qui a été effectué depuis une dizaine d'années, comme, par ordre chronologique :





Les premières installations de caméras de vidéo-surveillance dès 2016. Nous continuons régulièrement ces installations, nous avons à ce jour 46 vues, soit 1 vue pour 70 habitants, dont 13 permettent la lecture de plaques d'immatriculation, qui nous permet de couvrir pratiquement toute la commune. D'autres sont à l'étude, reste le problème de financement, car nous n'arrivons pas à obtenir de subventions pour ces installations.



L'extension de l'école PASTEUR où se trouve le l'accueil de loisirs pour un montant total de travaux 1 106 800 € subventionné à hauteur 185 000 €. Nous avions acquis le terrain les années précédentes en prévision de cette construction.



La mise en place de la télérelève pour les compteurs d'eau.

Commission d'urbanisme

La dernière tranche du ravalement d'un bâtiment communal : l'église (les deux dernières façades) et l'agrandissement du parking attenant, pour lequel nous avons racheté une ancienne maison, vétuste et insalubre, que nous avons démolie pour la réalisation de ce parking. Coût total y compris le rachat de la maison 553 654 €, subventionné à hauteur de 64 000 € par le Département, la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) pour 19 000 € et le conseil régional aussi pour 19 000 €.







Réfection des allées du parc de Châteaubourg et pose de mobilier en chêne, qui dataient de 1991, malheureusement sans subvention. Cet espace boisé de 2,5 ha au cœur de notre village, avec ces cyprès chauves vieux de près de 450 ans, a ainsi été sublimé pour 169 394 €.







Commission d'urbanisme

La rénovation de la rue du moulin, où passent malheureusement environ 10 000 voitures par jour, surtout depuis la fermeture de la rue de la montagne qui traverse Écharcon, et encore trop de camions venant de Villabé, entre autres ; malgré le plot béton en haut de la côte et des panneaux de sens interdit aux 3,5 t mis en place sur les deux communes et les contrôles de gendarmerie. Coût de la réfection 54 478 € TTC, subventionné par le Département pour 11 660 €.





Dans le cadre de la sobriété énergétique, le passage en leds de tous les points lumineux de la commune pour un montant de 266 034 € très bien subventionné pour 88 678 € par le Département, 68 507 € par la Région et 24 467 € par l'État.



AVANT APRÈS



À savoir, nous sommes une des rares communes qui, depuis 2001, a réalisé l'enfouissement de réseaux. Tous les réseaux aériens d'électricité, de télécom, ou d'éclairage public sont enterrés.



Toutes nos classes élémentaires sont équipées de TNI (tableaux numériques) 75 000 €.



Commission d'urbanisme

École Pasteur

Réfection de cour de l'école Pasteur qui datait de 1996. Coût : 119 136 €, subventionné pour 49 640 € par l'État par la DETR et 19 856 € au titre des fonds de concours par la CCVE.





Changement des chaudières de l'école Pasteur qui dataient de 1996 très énergivores en gaz et engendraient des frais de maintenance élevés pour un montant de 94 076€ subventionné seulement par le fonds vert (l'État) pour 28 500€, mais nous n'avons pas encore reçu cette subvention.





Des travaux indispensables pour l'entretien des bâtiments...
L'étanchéité du toit en terrasse de l'école Pasteur a été totalement rénovée pour arrêter les infiltrations d'eau pluviale qui risquaient d'endommager le bâtiment. Une entreprise extérieure a travaillé 5 jours pour poser un élastomère, matériaux d'excellente résistance pour assurer une grande longévité. Le montant des travaux s'est élevé à 22 000 €, cet investissement indispensable au bon entretien garantit la pérennité du bâtiment.



Réfection des allées du cimetière en pavé, au lieu et place des gravillons où nos ainés rencontraient des difficultés à marcher, pour un coût de 78 412,80 € subventionné par l'État (DETR) pour 22 064 €.

Commission d'urbanisme

Réfection de la couche de roulement rue des Moques Tonneaux, après que le SIARCE ait renouvelé le réseau d'eau potable, vieux de plus de 60 ans dont certaines conduites en amiante-ciment étaient fragilisées par le trafic routier, ainsi qu'une partie de l'assainissement du réseau d'eaux usées fuyard qui polluaient notre environnement. Pour 110 262 €.









Gestion par GTC du chauffage des écoles pour 30 331€ à l'école Pasteur et 7 674€ au groupe scolaire Saint-Jacques.



Passage aux leds de la mairie, du sous-sol et de la salle polyvalente pour limiter la consommation électrique. Montant 16 249€



Changement de tout le matériel informatique de la mairie, serveur, ordinateurs et doubles écrans pour chaque poste au personnel qui le souhaitait pour 52 300 €.

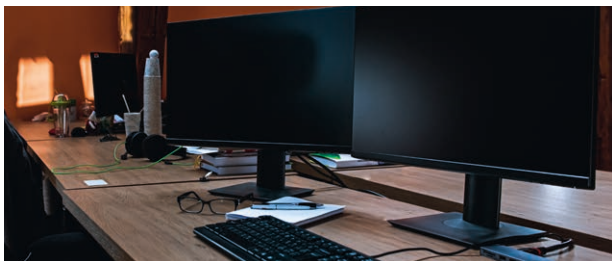

Achat d'un camion amplirol 40 000€ et d'une **tondeuse** 32 000€



Commission d'urbanisme

Le parc de Châteaubourg est aménagé pour permettre aux enfants de jouer en toute sécurité, mais il est également un lieu de pêche pour les amateurs, car il est traversé par la rivière Essonne. Tous les sites de randonnées d'Île-de-France vantent la beauté du site, boisé de Cyprès chauves, et le décrivent comme un lieu de promenade enchanteur. En effet, cet environnement ombragé l'été et parcouru par la rivière, offre un espace frais très précieux, notamment en période caniculaire. Nous avons changé toutes les passerelles du parc de Châteaubourg qui dataient de 1990, fragilisées par le temps mais aussi détériorées par des personnes mal intentionnées. Ceci a permis un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite et l'entretien. Pour un total de 100 196 € subventionné par un fonds de concours de la CCVE pour 42 633 €. Les années précédentes, nous avions refait le pont d'entrée de cet espace de verdure pour 26 212 €.

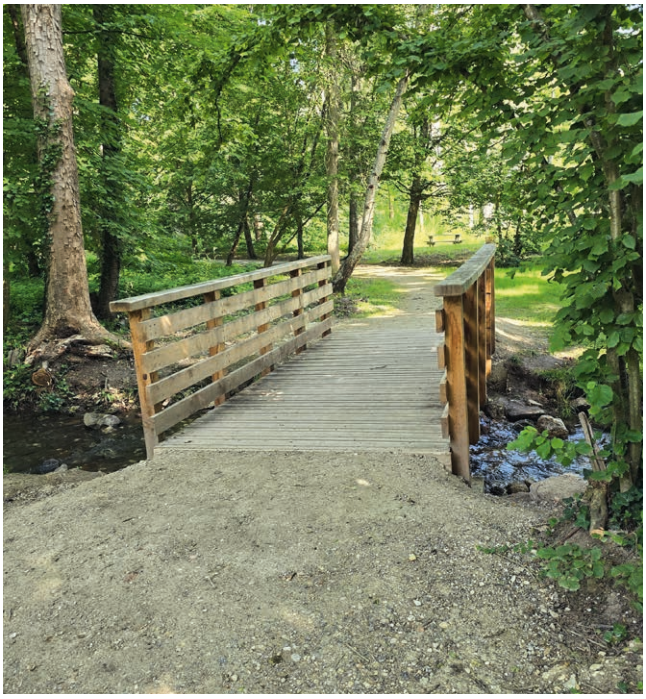







Nous avions aux vacances d'été de 2024, réalisé le passage des luminaires en leds pour 23 773 €. **Pour cette année, pendant les vacances scolaires 2025, réalisation de l'isolation thermique de l'école Pasteur** avec changement de fenêtres, isolation par la toiture et des murs, réfection de la toiture-terrasse du restaurant scolaire. Montant des marchés de travaux, architecte, SPS et études préliminaires 416 537 € subventionné théoriquement par la région pour 200 000 € et le fond vert (l'État) pour 133 754 €.

Commission d'urbanisme

La commune s'agrandit, notre CTM (centre technique municipal) se trouvant dans le sous-sol de l'école Pasteur, devient trop petit, nous avons donc prévu la construction d'un nouveau CTM, qui sera situé sur un terrain de la plaine Saint-Jacques, terrain rétrocédé a l'euro symbolique, comme celui du groupe scolaire Saint-Jacques, rétrocession prévue, dans le contrat d'aménagement avec l'aménageur la SORGEM. Le permis de construire du CTM doit être déposé au plus tard en juillet 2025, ce qui nous permettra de faire nos demandes de subventions. Les subventionneurs demandent un chiffrage correspondant à l'APD (avant-projet définitif). Bâtiment d'environ 800 m² comprenant bureaux, salle de réunion, atelier, ombrière sur le parking et panneaux photovoltaïques sur le toit pour alimenter en électricité ce dernier. Le surplus d'électricité sera revendu à ENEDIS ou, comme nous sommes à proximité du groupe scolaire Saint-Jacques, redirigé sur ce dernier. Le coût en phase esquisse : architecte, bureaux d'études, SPS, bureaux de contrôle, géotechnicien, assurance dommage ouvrage, construction, VRD et équipement intérieur est estimé à 2 557 500 € HT, soit 3 069 000 € TTC.





En demande de subventions depuis le dernier trimestre 2024, mais nous n'avons pas encore de retour, sauf de la DETR 100 000 € pour l'isolation thermique de l'école de l'Aune, avec changement de chaudière, passage des luminaires en leds. Montant estimé études comprises 672 500 €.

Notre but est de gérer au mieux la commune avec nos moyens et de prévoir l'avenir en élus responsables.

Je vous rappelle que nous avons perdu des recettes comme la taxe d'habitation mais, malgré cela, nous avons limité notre endettement.

Le budget de la commune dépend en grande partie, de la contribution des habitants pour assurer les dépenses de fonctionnement et de l'investissement.

Jacques GOMBAULT

Sport de plein air



Notre commune a investi dans un nouvel équipement sportif de plein air, de type « street Work out » afin de rendre accessible à tous, une pratique sportive.

A deux pas du parc de Chateaubourg et à côté du terrain de pétanque, vous trouverez la nouvelle « STATION CROSS TRAINING » ainsi qu'un vélo elliptique pour vous permettre de travailler votre mobilité.

Que vous soyez débutant ou sportif confirmé, cette plateforme vous permet de travailler tous les groupes musculaires à votre rythme dans un environnement sécurisé.
Tous les exercices utilisent votre propre poids corporel, ils sont donc naturellement adaptés à votre force.
La Station Cross Training est une des stations de travail les plus avancées avec un banc à abdos, des roues suspendues, des échelles, des barres parallèles, un siège et un mur de balles.

Olivier Taïpina

Une application est à votre disposition pour découvrir les exercices à réaliser, il suffit de la télécharger sur votre smartphone grâce à ce QR code.

BÉNÉFICES PHYSIQUES

Amélioration générale de la condition, amincissement du corps, augmentation de la masse musculaire, plus grande souplesse du corps.
La callisthénie vous permet de faire plusieurs exercices différents tels que: des fractions, des pompes, des drapeaux, des sauts, étirements etc.
Le vélo elliptique permet lui de travailler la mobilité et le renforcement des membres inférieurs et supérieurs.

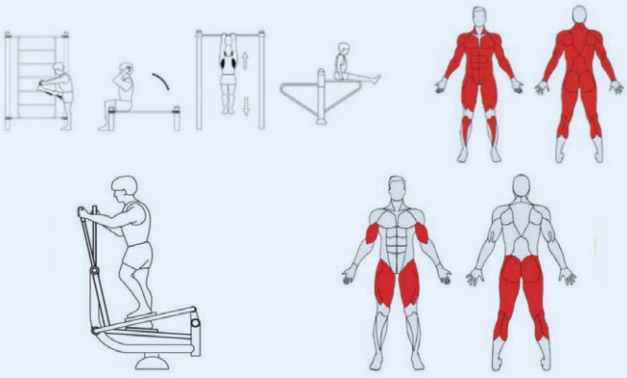

Force **Souplesse** **Cardio** **Mobilité** **Coordination**

© Hercules Fitness

Quelques précisions, ou plutôt un rappel sur ce qu'est un budget communal

Comme pour toutes structures financières, le budget communal comporte des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Tout d'abord, la règle première pour les communes, contrairement à d'autres entités, elles ne peuvent pas être en déficit. C'est à dire que les budgets fonctionnement et investissement doivent être parfaitement équilibrés entre recettes et dépenses.
Dans le cas contraire, il faudrait soit recourir à l'emprunt, ce qui est possible seulement pour le budget investissement, soit procéder à une augmentation des impôts, voire diminution des prestations de service public aux Ulméens afin d'équilibrer le budget de fonctionnement. Toutefois, une seule partie de la population subirait cette augmentation, alors que tout le monde bénéficie des mêmes droits.

Baisse des aides de l'État

0 % d'augmentation de la taxe foncière
pour la part communale

En ce qui concerne le budget de fonctionnement :
Il permet une bonne gestion de nos besoins quotidiens dans une vie en collectivité communale, avec le respect entre droits et devoirs.

Les recettes proviennent de nos impôts fonciers pour 40 %, de la contribution économique territoriales, ancienne taxe professionnelle inchangée depuis 2002 pour 19 % et de l'autofinancement, c'est à dire l'excédent dégagé en fonctionnement pour 18 %. Le solde provenant de différentes taxes ou dotations.
Les dépenses concernent le quotidien pour la mise en œuvre des services rendus aux habitants de façon permanente comme :
Frais de fonctionnement des écoles, rémunération du personnel communal, amélioration du cadre de vie, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux et des voiries, contrats de prestations, maintenance, sécurité, subventions aux associations et au CCAS, assurances... J'ai failli oublier un prélèvement de l'État sur les communes dites bien gérées, prévu dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain ou du FPIC (ou fond de péréquation intercommunal).

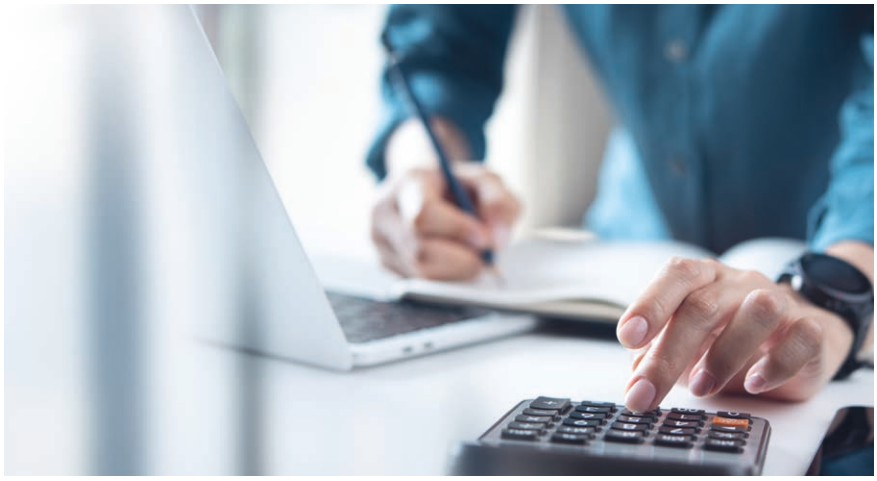

Pour le budget investissement :
Les recettes viennent de l'autofinancement communal pour 69 %, de subventions pour 20 %, du retour de TVA et taxe aménagement pour 11 %.

Les dépenses :
Elles comprennent toutes les dépenses contribuant à l'amélioration ou à l'accroissement du patrimoine communal. Elles sont, par nature ponctuelles et décidées en fonction des obligations gouvernementales et des besoins communaux. Les besoins communaux passant après ceux décidés par l'État. Cette année, nous avons, grâce à notre auto-financement, prévu des travaux d'isolation thermique dans nos écoles, ce qui correspond à une part importante de notre budget. Le solde couvre les diverses dépenses communales.

Budget communal 2025

Investissement

Excédent d'investissement 2024 — 784 925 €

Autofinancement — 499 104 €

Subventions — 476 592 €

Excédent fonctionnement 2024 — 300 000 €

FCTVA/TAM — 237 672 €

Recettes : 2 298 293 €

Isolation Pasteur et Aune — 875 000 €

Centre municipal technique — 442 000 €

Cadre de vie et sécurité — 341 000 €

Remboursement capital — 300 000 €

Divers communal — 185 293 €

Ecoles Pasteur, Aune, Saint-Jacques — 155 000 €

Dépenses : 2 298 293 €

Frais de fonctionnement

Impôts locaux — 1 401 702 €

CET — 667 128 €

Excédent année antérieure — 638 947 €

Scolaire, prestations de services — 340 000 €

FNGIR, Mutation, TCCFE — 183 026 €

Produits divers et publicité — 181 196 €

DSR & Compensation TF — 54 624 €

Recettes : 3 466 623 €

Scolaire — 1 397 630 €

Personnel et charges — 580 770 €

Virement en investissement — 499 103 €

Divers, assurances, imprévus — 476 000 €

Entretien et maintenance — 183 450 €

Charges financières — 111 000 €

Energie, eau — 68 100 €

Prestations de services — 61 000 €

Prélèvements SRU et FPIC — 53 170 €

Subventions — 36 400 €

Dépenses : 3 466 623 €

Commission des finances

CCAS

Les recettes proviennent exclusivement des subventions communales de l'année en cours et de l'excédent de l'année précédente.
Cet excédent est nécessaire de façon à honorer toutes les factures en attente de vote du nouveau budget.
Il est à noter que les dons ne représentent que 66 € sur un budget de 38 600 €.
Les dépenses sont allouées en grande partie, plus de 80%, aux ainés de la commune, ce qui me semble être un geste solidaire et respectueux, le solde étant pour le traitement des aides sociales et les secours d'urgence aux familles.

Gérard MARTY





Rentrée scolaire 2024-2025 : Un nouveau chapitre pour nos écoles communales

Cette rentrée 2024/2025 a été marquée par un vent de nouveautés et d'enthousiasme dans les trois écoles de notre commune.

Le groupe scolaire Saint-Jacques a accueilli cette année 244 élèves, répartis dans 11 classes en septembre 2024. Cette école, qui regroupe les niveaux de la maternelle et de l'élémentaire, continue de promouvoir un environnement d'apprentissage dynamique et enrichissant pour nos jeunes.
En mars 2025, nous comptions 312 élèves et une classe de CE2/CM1 a été ouverte, décision prise par l'éducation nationale pendant les vacances de février.
La commune a tout de même réussi à aménager une classe entière et a pu l'équiper d'un tableau numérique en quelques jours.
En cette fin d'année scolaire, le groupe scolaire accueille 327 enfants.

L'école élémentaire Pasteur a ouvert ses portes avec 163 élèves, répartis en 7 classes, qui en cette fin d'année compte 169 élèves. Les équipes pédagogiques sont prêtes à offrir une année scolaire placée sous le signe de la découverte et de l'acquisition de nouvelles compétences.

Enfin, l'école maternelle de l'Aune poursuit sa mission éducative avec 91 élèves, répartis en 4 classes. Qui en cette fin d'année compte une centaine d'élèves. Cette petite école reste un lieu d'épanouissement pour chaque enfant.



Un aperçu des différents projets de nos écoles :

L'école Pasteur a poursuivi ses actions engagées pour la sensibilisation des élèves aux économies d'énergie avec une demande de nouveau partenariat avec le SMOYS (Syndicat Mixte Orge Yvette, Seine ; syndicat œuvrant pour l'électricité) pour le cycle 3.
Les élèves de cycle 2 ont mené de leur côté des actions plus tournées vers le jardinage et les animaux.
Un important travail mêlant danse, musique et lecture est mené en partenariat avec le conservatoire de la communauté de communes du Val d'Essonne.
Un partenariat avec la médiathèque de la communauté de communes du Val d'Essonne permet aux élèves d'enrichir leur culture littéraire.
Enfin, le travail engagé depuis plusieurs années sur le vivre ensemble s'est poursuivi avec le travail sur la lutte contre le harcèlement.


ORMOY * Journal de l'école * N°1

Le petit Ulméen

Bienvenue dans les pages de notre tout premier journal scolaire !

Sommaire

ORMOY S'AMUSE

Samedi 21 Juin

L'école Pasteur est à l'honneur avec la création d'un projet collectif menée par les enseignantes et faisant participer de nombreux élèves : Le journal de l'école joliment intitulé « Le petit Ulméen ».
Il retrace par classe, la vie de l'école, avec de belles illustrations, des jeux, les rencontres et les lieux découverts tout au long de cette année.

Commission des écoles



Pour l'école de l'Aune, les projets pour cette année ont été l'ambition pour tous et l'excellence, afin de renforcer la maitrise de la langue orale, réduire les écarts linguistiques et améliorer la compréhension et l'expression entre les enfants.
Accueillir les émotions, cultiver l'estime de soi, développer l'autonomie seront les axes de travail privilégiés.
L'école souhaite sensibiliser les enfants au patrimoine de proximité, à la littérature de jeunesse et favoriser l'accès à la culture.
De plus, l'équité, inclusion pour tous et pour chacun seront l'engagement d'un processus d'apprentissage pour les enfants en situation de handicap et favoriser leur intégration auprès des enfants de l'école.





Du côté de l'école Saint Jacques, dans la continuité de l'année passée, le projet concernant la vigilance sur l'accueil des nouveaux élèves a été reconduit, la lutte contre le harcèlement (programme Phare) et l'égalité fille/garçon, ainsi que la pratique sportive et l'éducation au développement durable.
Plusieurs projets sont également menés au sein de chaque classe, en voici un petit résumé :
Une activité conviviale avec partage de fruits, chansons et poésies autour d'un petit déjeuner d'automne.
Un projet sur l'océan et la course du Vendée Globe abordant l'alimentation, le sommeil et les valeurs humaines.
Des espaces éducatifs sur les couleurs, fruits et émotion avec un élevage de phasmes pour nos sections de maternelles.
Découverte de contes traditionnels et détournés.
Une journée a été dédiée pour le harcèlement scolaire à l'aide d'un webinaire sur les moqueries et outils pour détecter les victimes.

Nous espérons que tous les enfants ont passé une excellente année scolaire, riche en découvertes et en réussites.
Nous tenons également à remercier les parents pour leur confiance, ainsi que l'ensemble du personnel enseignant pour leur engagement quotidien au service de l'éducation de nos jeunes.



Bonnes vacances à tous !



Scolarité

Vos enfants sont accueillis dans 3 écoles :
effectifs au 9 juin 2025

· ÉCOLE PASTEUR (élémentaire) :
169 élèves répartis dans 7 classes

Niveau	Effectif	Enseignantes
CP	20	Mme BOUCHER Christine
CP	19	Mme ROUSSEAU BACH Séverine
CE1	25	Mme DELAVALLEE Sindy : lundi, jeudi et vendredi Mme BUTIIGIEG Charlotte : mardi
CE1/CE2	26	Mme PUYRAJOUX Emilie
CE2/CM2	27	Mme PERRODIN Violaine
CM1/CM2	26	Mme BEGUE Leslie
CM1/CM2	26	Mme LE MERDY Christelle

La direction de l'école Pasteur est assurée par Mme DELAVALLÉE Sindy



· ÉCOLE DE L'AUNE (maternelle) :
100 élèves répartis en 4 classes

Niveau	Effectif	Enseignantes
PS	26	Mme JULIEN JOLLY Sophie : lundi, mardi, vendredi et Mme THOMAS Claire : le jeudi
PS/MS	24	Mme DENEU Bénédicte
MS/GS 1	24	Mme LEMAIRE Nathalie
MS/GS 2	26	Mme VIVONE Murielle

La direction de l'école de l'Aune est assurée par Mme JULIEN JOLLY Sophie.

· GROUPE SCOLAIRE SAINT JACQUES (maternelle et élémentaire) :
327 élèves répartis en 12 classes

Niveau	Effectif	Enseignantes
PS	32	Mme WEGIEL Ophélie
PS/MS	30	Mme CHARPY Eva
MS/GS	27	Mme CHAADI-GUTH Myriam
MS/GS	29	Mme MONGET-SVAY Marianne
GS/CP	28	Mme DESNOUES Géraldine
CP	27	Mme VIGNERON Marie
CE1	27	Mme FEVRIER Nathalie – lundi, mardi Mme CUOZZO Céline – jeudi, vendredi
CE1/CE2	25	Mme GOGUILLOT Emilie
CE2/CM1	24	Mme LEPAGE Marie
CE2/CM1	23	Mme ZOLL Stéphanie
CM1/CM2	27	M. CACCAMO Dimitri
CM1/CM2	28	Mme NICOLINI Alexandra

La direction du groupe scolaire Saint Jacques est assurée par Mme CUOZZO Céline

Les parents d'élèves
Les parents d'élèves élus pour l'année 2024/2025 sont :

Ecole de l'Aune :
Mme NICOLEAU Betty
Mme SELAME Claire
Mme VERANDAS Sabrina
Mme FREITAS Alexandra
Mme VANNESTE Julie
Mme DOGNON Aurélie
M. MALMEZAC Guillaume
Mme OUVRE Laetitia
Mme VLASOVA Valéria

Ecole Pasteur :
Mme CAPOUL Jessica
Mme EL RIAHI Fatima
Mme KALAWSKI Stéphanie
Mme KARROUT Hannane
Mme LEMOINE Caroline
Mme MARTINET Aurélie
Mme MINATCHY Pauline
M. MOUSSA Azeddine
Mme SENHADJI Sarra
Mme SUMA Perrine
Mme VALETTE Christelle
M. VANNESTE Guillaume

Groupe scolaire Saint Jacques :
M. ALBERT Ghislain
M. AYAD ZEDDAM Karim
Mme CARELLO Julia
Mme DIAKITE Délia
M. D'ALMEIDA Michel
M. LOUBLI Freddy
M. MAMOUNI Nasredine
Mme MBOME Armelle
M. NOUN Radouane
M. STRUMMEYER Michaël
Mme ZANZAN Myriam
Mme ABDALLAH Chantal
Mme BEZIAUD Britt
Mme CHANTECAILLE Stéphanie
Mme FONTAINE Adeline
Mme MOINDJIE Raïssa
Mme NASRI Marwa
M. NOURINE-ELAID Kamel
Mme POTEL Amandine

Tarification des services périscolaires

Depuis la rentrée scolaire 2019, conformément à la loi EGALIM, le prestataire propose un repas végétarien une fois par semaine.

› **REPAS ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE :**
Tarif Ulméens : 4,70 €
Tarif Extérieurs : 6,58 €

› **GARDERIE ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE :**
La garderie n'est facturée qu'à la présence, à condition de remplir le dossier d'inscription à l'année en mairie.
Le matin de 7h30 à 8h20.
Le soir exclusivement pour les maternelles de 16h30 à 18h30
Tarif Ulméens : 2,50 €/heure
Tarif Extérieurs : 3,50 €/heure

› **ÉTUDE :** L'étude est au tarif forfaitaire, quel que soit le nombre de présences dans le mois.
Le soir de 16h30 à 18h.
L'inscription est faite pour l'année entière.
La demande d'inscription est à faire au mois de juin en mairie.
Tarif Ulméens : 35,00 €
Tarif Extérieurs : 49,00 €
Garderie après l'étude (18h-18h30) :
Tarif Ulméens : 1,05 €
Tarif Extérieurs : 1,47 €

› **ACCUEIL DE LOISIRS :**
L'accueil de loisirs nécessite l'inscription au préalable en mairie, muni du formulaire dûment rempli, et d'une photo.
Horaires d'accueil de l'ASLH de 7h30 à 18h30.
Tarifs :
Matin jusqu'à 11H30
Tarif Ulméens : 17,00 €
Tarif Extérieurs : 23,80 €
Après-midi dès 13H
Tarif Ulméens : 17 €
Tarif Extérieurs : 23,80 €
Journée complète (repas inclus)
Tarif Ulméens : 30,00 €
Tarif Extérieurs : 42,00 €



MAIRIE :
01 69 90 75 00
Ecole de l'Aune :
01 69 90 61 87
Ecole Pasteur :
01 64 57 01 96
Groupe scolaire Saint Jacques :
01 83 90 48 00
ALSH :
01 69 23 49 57
Inspection Académique :
01 69 47 91 04

Pensez à régler vos factures en ligne via le portail famille pour plus de facilité ou ou passez au prélèvement !





Commission Enfance et Vie scolaire

Les membres de la commission Enfance et Vie scolaire sont joignables via le cahier de doléances présent en Mairie, consulté lors de chaque commission et de chaque Conseil Municipal, ou via les représentants de parents d'élèves. Cette commission, non publique, se réunit une fois par mois et aborde différents sujets, tels que l'étude de besoins spécifiques exprimés par le corps enseignant, la restauration, les temps périscolaires, ... La commission participe également aux différents conseils d'école qui se déroulent en présence des enseignantes et des représentants de parents d'élèves.

Les membres de la commission des écoles

Projets de classes

NAH ! (Non Au Harcèlement)

Participation des enfants à la journée NAH en fonction de l'âge et dans toutes les classes.

Pour sensibiliser la communauté éducative aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire, la journée nationale de lutte contre le harcèlement est organisée chaque année au mois de novembre. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être.









La piscine à l'école

Comme chaque année, l'Education Nationale privilégie l'apprentissage d'une aisance aquatique en cycle 1/2/3, les élèves des classes de GS maternelle, CP, CE1, CE2, CM1, CM2 ont bénéficié d'un stage massé sur 2 semaines à l'Aquastade de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, avec une séance quotidienne du 9 septembre au 20 septembre 2024 pour les élèves de CP/CE1 de l'école Pasteur, du 7 octobre au 18 octobre 2024 pour les élèves de CE2/CM2/CE1/CE2 de l'école Pasteur et les GS de l'école maternelle de l'Aune du 4 novembre au 18 novembre pour les élèves de CP/CE1/CM2 pour le groupe scolaire St Jacques, du 19 novembre au 2 décembre 2024 pour les élèves de CM1/CM2 de l'école Pasteur, du 23 mai au 10 juin 2025 pour les élèves de CP/ GS de maternelle pour le groupe scolaire St Jacques.

Le transfert des enfants de l'école à l'Aquastade de Mennecy s'effectue en car, à la charge de la commune pour un montant de 7 280€ pour l'année scolaire



Transports scolaires 2024-2025

Depuis la rentrée de septembre 2020, nos enfants dépendent du collège Olympe de Gouges de CHAMPCUEIL. Il est desservi par les lignes :
· 4308 et 4318, 4332 lignes régulières.
Vous pouvez télécharger le plan et les horaires de chaque ligne sur internet :

Les lignes régulières :
https://valessonne.fr/pages/trouver-votre-ligne-reguliere
ou flashez ce code :

Les lignes régulières à vocation scolaire :
https://valessonne.fr/pages/trouver-votre-ligne-reguliere-a-vocation-scolaire
ou flashez ce code :



Les membres de la commission des écoles

Sorties sportives et éducatives





Remise des prix du concours WATY Saint-Jacques

Nouvelle table de ping pong à l'école Saint-Jacques



USEP école Saint-Jacques



Jeux olympiques à l'école Saint-Jacques





Spectacle de Noël à Saint-Jacques

Visite au château de Fontainebleau école Pasteur





Commission des écoles



Sortie de Noël ciné, école Pasteur et Saint-Jacques



Petit déjeuner, école maternelle Saint-Jacques



Classe d'eau avec le Siarce, école Pasteur







Visite de la bergerie nationale Rambouillet, école Pasteur









Cross de l'école Pasteur



Atelier de Noël à l'école Pasteur



L'année a bien commencé pour nos petits lecteurs !

Grace à une convention signée en partenariat avec la CCVE, et plus particulièrement avec la bibliothèque inter communale nouvellement créée, la collectivité a bénéficié de dons de livres.
Destinés aux élèves du groupe scolaire Saint Jacques se sont 400 ouvrages qui ont pu être installés sur les étagères de la bibliothèque de l'école.
Une riche sélection composée d'albums destinés aux maternelles, de bandes dessinées pour les plus grands, de romans de première lecture mais également des livres documentaires scientifiques.
Leur installation thématique a été réalisée suivant le classement utilisé en bibliothèque pour que les enfants s'habituent à cette organisation, et puissent facilement se repérer.
Des aménagements au niveau de l'ameublement ont été faits au sein des BCD maternelles et élémentaires, comme des petits canapés et des fauteuils afin qu'ils puissent y passer de bons moments !

Une Réunion interprofessionnelle constructive

Le 7 février 2024, les différents métiers qui gravitent autour de l'enfance en milieu scolaire se sont retrouvés à la Chambre du Commerce et de l'Industrie d'Evry. Cette initiative innovante impulsée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les services départementaux de l'éducation nationale, avait pour but de fédérer les acteurs qui participent à l'éducation des enfants.
Une conférence a fixé les enjeux et les objectifs d'un projet éducatif local dont la vocation consiste à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
Puis des ateliers ont été réalisés en autonomie portant sur la mise en œuvre de ce qui a été conduit lors de la conférence.
Ce travail, en collaboration a été mené par les 3 directrices des écoles de la ville, accompagnées de 2 ATSEM et d'un représentant du service enfance de la collectivité.
Ces échanges très intéressants ont permis d'ouvrir de nouvelles pistes de travail ludique pour faciliter la pédagogie et l'enseignement aux enfants.

Classe découverte à l'école Saint-Jacques

Pour une deuxième année consécutive, certaines classes d'élémentaires de Saint-Jacques sont parties en classe découverte.
Accompagnés de leurs enseignants, une soixantaine élèves ont en effet, eu la joie de partir en juin 2024 et juin 2025 pour 4 jours et 3 nuits au Haras de Val en pré, à Gurgy dans l'Yonne.
Activités proposées : travail du cuir, initiation au cirque, séances de poteries, atelier pâtisserie, voltige sur cheval et séances d'équitation quotidiennes.
Sans oublier une veillée feu de camps et la fameuse boom du dernier soir.
Cette aventure n'aurait pu être réalisée sans l'aide des représentants de parents élèves RPE qui ont aidé à collecter des fonds (vente de gâteaux, tombola), l'investigation des enseignants et le soutien financier de la commune.

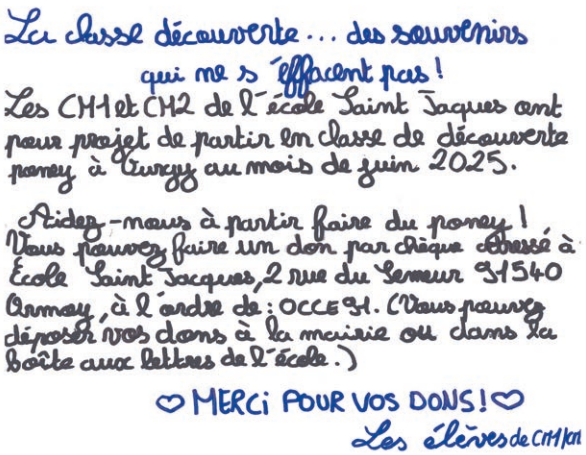
La classe découverte... des souvenirs qui ne s'effacent pas !
Les CM1 et CM2 de l'école Saint Jacques ont pour projet de partir en classe de découverte poney à Gurgy au mois de juin 2025.
Aidez-nous à partir faire du poney ! Vous pouvez faire un don par chèque adressé à : École Saint Jacques, 2 rue du Semeur 91540 Ormoy, à l'ordre de : OCCE 91. (Vous pouvez déposer vos dons à la mairie ou dans la boîte aux lettres de l'école.)
♡ MERCI POUR VOS DONS ! ♡
Les élèves de CM1/CM2











Cérémonie de passage en 6ème des CM2

Le jeudi 29 juin 2024, Le Maire a eu l'honneur de recevoir comme chaque année en mairie, pour un moment très fort, pour le franchissement d'une étape dans leur vie, les élèves de CM2 de l'école Pasteur et du Groupe scolaire Saint Jacques accompagnés de leurs institutrices.

Après le discours de Monsieur le Maire leur rappelant que d'avoir « la chance de pouvoir faire des études était tout d'abord de pouvoir plus tard, avoir le choix de son avenir, et de leur souhaiter le meilleur pour la suite », les élèves se sont vu offrir par la municipalité un compas ainsi qu'une encyclopédie suivie d'un gouter.

À présent se sont d'autres enseignants dans une autre école qui vont prendre le relais.
Nous leur souhaitons de longues études mais surtout d'arriver à faire le métier qu'ils désirent avant tout.
Cette année, la cérémonie se déroulera le 16 juin, les élèves seront ravis de se voir offrir une encyclopédie accompagnée de la calculette FX-Casio collège, pour les aider dans leurs quatre prochaines années de collège.







ALSH : sorties de Juillet

Activités	Date	Tarifs	Car	Total
Domaine de Montauger	**Jeudi 11 juillet**	0€	0€	0€
Piscine Aquastade Mennecy	**Jeudi 18 juillet**	70,20 €	520 €	590,20 €
Winnoland Parc d'Attraction St Pierre du Perray	**Mardi 23 juillet**	307,50 €	690€	997,50€
Parc de Chateaubourg	**Vendredi 2 août**	0€	0€	0€



Accueil de loisirs



L'Accueil de Loisirs est ouvert de 07h30 à 18h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires (sauf à l'exception des vacances de Noël et du mois d'Août). L'équipe d'animation est composée d'une directrice et de deux animatrices qualifiées. Les horaires sont :

- Accueil du matin : 7h30 à 9h00
- Accueil du soir : 16h30 à 18h30

Les enfants de 3 à 11 ans peuvent s'exprimer librement en fonction de leurs envies dans le respect des règles de vie mises en place ensemble et ce, dans un environnement sécurisé. Ils y sont acteurs de leur journée.





Une grande salle de motricité avec de nombreux tapis est mise à leur disposition. Les parcours réalisés avec ceux-ci sont très appréciés des enfants qui sont très demandeurs.

Lorsque le temps le permet, les enfants ont la possibilité de profiter des espaces extérieurs avec :

- Une piste goudronnée pour courir ou faire de la draisienne pour les plus jeunes
- Des tracés de terrain de sports collectifs et d'une table de ping-pong
- Un jardin paysagé ombragé pour profiter des belles journées ensoleillées
- Un préau





Des sorties sont organisées pendant les vacances scolaires. Ainsi, les enfants ont pu profiter, entre autres, de la piscine de l'Aquastade et des jeux à Winnoland.

Ils bénéficient également de la proximité des espaces naturels environnants tels que le parc de Chateaubourg et le domaine de Montauger. C'est l'occasion à chaque visite de sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté.

L'équipe d'animation et les ATSEM







Cérémonie des vœux du Maire



Le vendredi 10 janvier 2025, devant près de 350 personnes, Monsieur Le Maire, Jacques GOMBAULT, Vice-président du SIARCE et de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, a présenté aux administrés, aux syndicats, aux entreprises ainsi qu'aux élus des communes voisines ses traditionnels vœux.

Monsieur le Maire a tenu à présenter ses vœux en soulignant que 2025 devra être synonymes d'espérance, de joie et surtout de bonne santé aux côtés de Monsieur le Ministre et président du Conseil Départemental de l'Essonne, François Durouvray.
Le maire a ensuite exposé les réalisations de 2024 afin que la commune soit encore plus accueillante, enrichissante et agréable à vivre pour tous, Il a rappelé, « *que la tâche des élus était souvent longue et difficile, et parfois ingrate, car il y a plus de devoirs que d'honneur ou de reconnaissance dans notre fonction. Personne d'entre nous ne cherche récompenses autres que la satisfaction du devoir accompli. Nous prenons les critiques dans ce qu'elles ont de constructif et de démocratique et, quant au reste, en plus du courage, il nous faut de la patience de le supporter avec philosophie.*
Il faut aller de l'avant, prendre des décisions fortes. Ce n'est pas en augmentant nos dépenses publiques, mais en les diminuant, que nous sortirons de cette crise.
C'est si facile d'être généreux avec l'argent qu'on n'a pas ou avec celui des autres, aussi facile que de donner des leçons de morale pour défendre une mauvaise politique. »

Monsieur le Maire a également remercié tous ses collaborateurs et également souhaité une bonne retraite en remettant un bouquet de fleurs, à Madame MOREL Valérie dit « Violette » enseignante à l'école primaire Louis Pasteur qui restera une figure de notre école.
L'ambiance conviviale lors de cette cérémonie était au rendez-vous.

En concluant sur Le souhait de la réussite des vœux de chacun, « *c'est, je crois, le bonheur le plus humain qui puisse se forger* ».







Le repas des Aînés

Le samedi 11 janvier 2025, nos aînés Ulméens se sont réunis pour le plaisir.

Monsieur le Maire a prononcé son discours afin d'exposer les réalisations de la commune en 2024.
Un apéritif fut offert suivi d'un copieux déjeuner préparer par Desco Traiteur.

L'après-midi a été animée par de l'accordéon durant le repas et un spectacle de Flamenco « The Revue s'encanaille » qui a amené tout le monde sur la piste de danse.
Pour clore cette journée, les élus ont distribué, à chaque présent un parapluie et un porte carte et à chaque Ulméenne présente, une rose.









MENU

Foie gras maison et son pain d'épices
accompagné de confiture à l'oignon,
salade à l'huile de noisette

~

Lotte à la provençale, riz pilaf
et sa ratatouille

~

Brie, Saint nectaire, Chèvre sur sa verdure
et fruits secs

~

Carré rocher chocolat noisette
et sa crème anglaise

~

Petit pain individuel

~

Café

Hommages solennels aux morts : les générations futures se recueillent

Célébration du 8 mai 1945

La cérémonie du 80ème anniversaire de l'Armistice de la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée dans le cimetière de la commune. Après les discours, les dépôts de gerbes, la minute de silence, les enfants des écoles ont lu « Ode à liberté » de Madeleine Guérin.









Célébration de la Grande Guerre 11 novembre

Les Ulméens ont rendu hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale. Après 4 années de guerre, de violence et de souffrance, le « cessez-le-feu » retentit sur l'ensemble du front. Les élèves des écoles de la commune ont participé au 106ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre, qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale, en interprétant 2 couplets de notre hymne national.

Poème d'un poilu de Verdun....

Dans un trou à Verdun

Toute la terre tremble,
Et le canon qui gronde.
Oui, je crois, il me semble
Que c'est la fin du monde.
Dans nos trous, on blasphème,
On ne croit plus au bon dieu.
Même les morts aux faces blêmes
Tendent leurs poings vers les cieux.

C'est la moisson de notre jeunesse.
On tue des gosses de vingt ans
Qui meurent là, sans une caresse,
Fauchés comme des fleurs de printemps.
A quand la fin de ce cauchemar.
On n'en peut plus; on en a marre.
Mais c'est dans un trou à Verdun
Que j'ai connu mon petit copain.

Comme l'amitié réchauffe le coeur !
On se déride; on n'a plus peur.
Et dans la boue de Verdun
Nous nous sommes serrés la main.
Prends mon bidon, un coup de pinard,
Rien de meilleur contre le cafard.
Et pourquoi conserver ces biens,
Puisque nous tous mourrons demain.

Et puis ensuite nos retrouvailles
Devant ta maison près du café.
On discutait de nos batailles
Et des copains qu'on a laissés.
Toujours dans notre petite causette:
Souville, Douaumont et La Caillette.
Mais je voyais dans tes yeux bleus,
Comme un reflet des cieux.

Tu es parti de bon matin,
Sachant bien sûr, l'étape dure.
Et puis quand on pense aller loin,
Il faut ménager sa monture.
Mais partant pour l'éternité
Au pays de l'égalité,
Tu aurais dû comme à Verdun,
Mon petit copain, me serrer la main.

Mais dis-lui bien, à Dieu le Père,
Puisque Verdun fut un enfer,
Qu'il te réserve au paradis
Une place pour toi et tes amis,
Et tous les combattants de la terre.
Une prière: honnie la guerre,
Et tous, nous nous serrerons la main,
En bons copains, en vrai copains.

Henri Eugène LALLIER
1891-1976
Pour mon copain Marcel BOURGEOIS
Ancien du 147ème R.I.

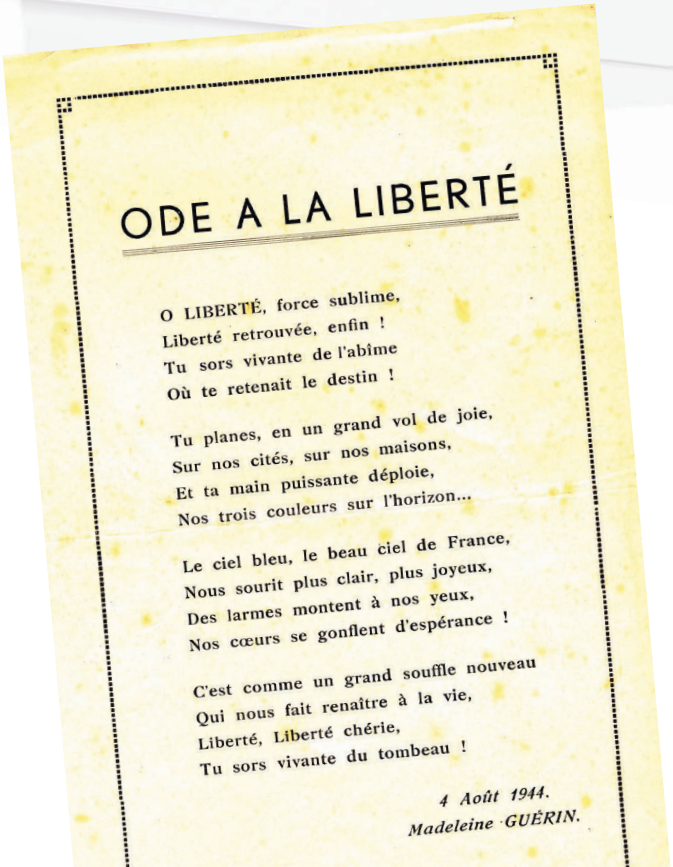

ODE A LA LIBERTÉ

O LIBERTÉ, force sublime,
Liberté retrouvée, enfin !
Tu sors vivante de l'abîme
Où te retenait le destin !

Tu planes, en un grand vol de joie,
Sur nos cités, sur nos maisons,
Et ta main puissante déploie,
Nos trois couleurs sur l'horizon...

Le ciel bleu, le beau ciel de France,
Nous sourit plus clair, plus joyeux,
Des larmes montent à nos yeux,
Nos cœurs se gonflent d'espérance !

C'est comme un grand souffle nouveau
Qui nous fait renaître à la vie,
Liberté, Liberté chérie,
Tu sors vivante du tombeau !

4 Août 1944.
Madeleine GUÉRIN.

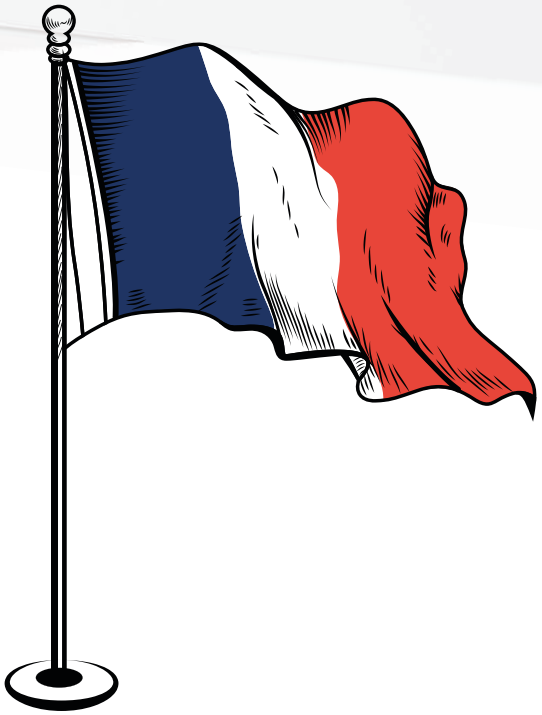

Cinéma

La commune d'Ormoy a signé une convention de partenariat avec le cinéma Confluence, « Ciné Vacances » qui permet aux ulméens âgés de 3 à 17 ans, de bénéficier de tarif réduits sur les places de cinéma pendant les vacances scolaires ; ce qui engage la commune à prendre au minimum 50% à sa charge. En 2024, c'est une soixantaine de familles qui ont pu en profiter.





ARNAUD **MARIN**
Maison familiale et indépendante fondée en 1877

LA **VOLONTÉ** DE **RESPECTER**
VOS **SOUHAITS**...
... en toute sérénité



POMPES FUNÈBRES
CONTRAT OBSÈQUES
FUNÉRARIUM
CRÉMATION
MARBRERIE

7J/7 - 24H/24

PROCHE DE VOUS

MENNECY - 01.64.57.23.00
46, boulevard Charles de Gaulle - 91540 Mennecy
CORBEIL ESSONNES - 01.64.96.19.19
104, boulevard de Fontainebleau - 91100 Corbeil-Essonnes
MILLY-LA-FORÊT - 01.80.85.57.57
RIS ORANGIS - 01.69.43.66.33
JUVISY SUR ORGE - 01.69.24.81.50

www.pf-amarin.com

DECO GARDEN
CRÉATION ENTRETIEN CLÔTURE ÉLAGAGE ABATTAGE



Déco-Garden, redonne vie à vos espaces verts !

Z.A. du Chênet - 4, rue de la Montagne de Maisse, 91490 MILLY LA FORÊT
Tél. : 01 69 90 18 32 | Fax : 01 69 90 18 22 | www.deco-garden.com
R.C.S. EVRY 450 811 278 - APE 8130Z - SARL au capital de 210 000 Euros

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE
QualiPaysage

Mise en sécurité du PN17



Le passage à niveau PN17, se trouvant en bas de la rue de Tournenfils, est enfin mieux sécurisé après 5 ans d'attente. Le passage est muni dorénavant de 4 demi- barrières grillagées afin que les piétons ne puissent plus passer même lorsque les barrières sont baissées !

Bien que sécurisés, les passages à niveau sont des points sensibles du réseau ferré. On y observe des prises de risque par les usagers de la route. Ces comportements sont la cause n° 1 des accidents.

Que vous soyez à pied, en trottinette, à vélo ou en voiture, il est vital de connaître et de respecter les règles de sécurité routière aux passages à niveau.

Pourquoi ?

- Parce que la distance d'arrêt d'un train est 10 fois supérieure à celle d'un véhicule : à 90 km/h, un train a besoin de 800 m pour s'arrêter. En cas d'obstacle sur les voies, il peut difficilement éviter l'impact.
- Parce qu'un train peut en cacher un autre, roulant à vive allure dans le même sens ou en sens inverse.

Petit rappel : Au passage à niveau, feu rouge clignotant = arrêt absolu. Le code de la route précise que « la priorité de passage appartient aux matériels circulant normalement sur cette voie ferrée », « Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant », « lorsque la traversée d'une voie ferrée est réglée par un feu rouge clignotant, il est interdit aux piétons de traverser cette voie ferrée pendant toute la durée de fonctionnement de ce feu ».

Restez vigilant !

Les colis des Aînés

Chaque année, nos aînés c'est-à-dire toutes les personnes de plus de 70 ans révolus au 1er janvier de chaque année sont inscrites sur la liste électorale, ou venu s'inscrire au préalable en mairie, se voient offrir un colis garni et gourmand pour les fêtes de fin d'année, ainsi qu'au printemps.

Les colis sont rituellement distribués par les élus de la commune en porte à porte et le 1er mai avec un joli pot de brin de muguet.



Votre dernier dépistage du cancer du col de l'utérus, c'était quand ?

Les habitantes d'Ormoy, on pu bénéficier le 27 septembre dernier, d'un examen réalisé par une professionnelle de santé à bord du mini-bus « Tout SEXplique ! ».
Elles n'ont rien eu à payer. Elles devaient simplement venir munies de leur carte vitale.

Ouvert à tous, le village santé installé sur place a répondu à toutes vos questions et vous apportera d'autres services complémentaires :

- Une prévention aux 2 autres dépistages (sein et colorectal) et la vérification de votre éligibilité,
- La prise d'un rdv dans le centre d'imagerie médicale le plus proche pour le dépistage du cancer du sein, pour les femmes de 50 à 74 ans,
- Une présentation des autres campagnes de prévention,
- La vérification de vos droits à l'Assurance Maladie,



- Une information sur les services de santé de proximité,
- Le dépistage du diabète pour tous.
- Un atelier d'autosurveillance des seins avec un buste en silicone très réaliste, pour les femmes à partir de 25 ans (réalisé avec le soutien institutionnel de Roche),
- Une présentation de l'offre de prévention proposée par des professionnels de la Direction de la PMI et de la Santé,





- La remise d'un kit pour le dépistage du cancer colorectal avec l'explication de son mode d'emploi, pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans.

Défibrillateurs



La commune d'Ormoy dispose de défibrillateurs automatisés externes (DAE). Ils sont installés en façade de la mairie, ainsi que dans chaque école de la commune. En France, il y a environ 50 000 arrêts cardiaques par an et 8 % seulement des victimes sont sauvées à savoir que le premier témoin est le maillon important de la chaîne. Il faut en priorité faire des compressions thoraciques répétées pour que le cerveau soit irrigué. Les trois gestes vitaux sont, dans l'ordre : alerter le 15, masser et utiliser le défibrillateur.

Le défibrillateur est un matériel adapté à une utilisation par le grand public. Il n'est pas réservé aux professionnels de la santé. Tout au long de son usage, une voix guide l'utilisateur pour la marche à suivre.

En France, il y a 500 000 défibrillateurs. Il est indispensable d'en connaître le mode de fonctionnement. Son utilisation, en cas d'arrêt cardiaque, peut augmenter les chances de survie jusqu'à 70 %.

Révisions des listes électorales : êtes-vous bien inscrit ?

L'inscription sur les listes électorales, c'est le premier pas vers l'exercice de notre droit fondamental : voter.
Depuis la mise en place du Répertoire Electorale Unique (REU) en 2019, il est possible de s'inscrire tout au long de l'année et jusqu'au sixième vendredi précédant une élection. Plus simple, plus efficace, ce système permet une gestion nationale coordonnée et sécurisée.

La commune s'assure de la mise à jour de la liste pour garantir une liste fiable et conforme à la réalité.
Si vous avez déménagé ou changé de situation, vous devez vous assurer que vous êtes bien inscrit à Ormoy.
En effet, seuls les habitants ayant une attache avec la commune (liste des conditions requises à vérifier sur le site www.service-public.fr), peuvent voter à Ormoy.
Si vous déménagez, pensez à vous inscrire dans votre nouvelle commune.
Le service élections de la commune d'Ormoy va prochainement adresser un courrier recommandé aux électeurs concernés par une éventuelle radiation.
Si vous recevez ce courrier, vous aurez 15 jours pour justifier votre attache avec Ormoy. Sans réponse de votre part, une procédure de radiation sera lancée.
Les premières radiations auront lieu en septembre 2025.

Ne tardez pas à vérifier votre situation en ligne sur le site www.service -public.fr ou auprès du service élections de la commune au 01 69 90 75 00 ou par mail à mairie@ormoy.fr





Création d'un nouveau bureau de vote

La commune d'Ormoy est en pleine évolution démographique ces dernières années et a vu son nombre d'électeurs s'accroitre régulièrement.

Il est donc apparu nécessaire d'envisager la création d'un nouveau bureau de vote. Ce nouveau bureau de vote permettra à nos concitoyens de participer activement à la vie démocratique en exerçant leur droit de vote plus facilement et accessible à tous les électeurs.

En effet, pour limiter les files d'attente et faciliter l'accueil et la circulation des électeurs au sein du bureau de vote, il est préconisé d'avoir un nombre d'électeurs par bureau compris entre 800 et 1000.
Le bureau de vote existant est composé, à ce jour, de 1587 électeurs donc bien au-dessus de la limite autorisée.

Un nouveau bureau de vote a été créé dans la salle polyvalente. Cette salle est accolée au bureau de vote existant, c'est-à-dire la salle du conseil municipal.

Un nouveau découpage a donc été effectué et les électeurs répartis sur les 2 bureaux. De nouvelles cartes d'électeurs vous seront envoyées **avant les élections municipales de 2026** et il conviendra de bien vérifier votre bureau de vote (numéro et adresse).
Pour tout renseignement ou changement d'adresse, veuillez contacter le service élections au 01 69 90 75 00.

Entretien des espaces publics : une responsabilité partagée !

Pour préserver la propreté et la qualité de vie sur notre commune, l'entretien des voies publiques est indispensable. Désormais, avec la loi interdisant les produits sanitaires, chacun doit d'autant plus, participer à cet effort collectif. Les ulméens sont invités à entretenir les trottoirs et végétaux poussant en pieds de mur et dépassant sur la voie publique. Ce geste citoyen contribue à un cadre de vie agréable pour tous.

Nos agents municipaux interviennent chaque jour, mais leurs tâches sont étendues, c'est pourquoi votre implication est essentielle. Chacun est responsable de la propreté devant chez soi.

Car c'est toujours agréable pour le bien vivre ensemble de respecter les règles communes à chacun.

Il existe un arrêté autorisant les jours et les heures où il est permis de faire du bruit. Ces règles doivent être respectées de tous, il est donc interdit de tondre, effectuer des travaux bruyants.... Comme précisé dans l'arrêté ci-dessous :

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION CONTRE LE BRUIT

Le Maire d'Ormoy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.571-1 à L.571-26, L.2212-2, L.2214-4 et L.2215-1 ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.571-1 et R571-96 ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L1312-1, L.1312-2, L.1421-4, L.1422-1, R.1336-6 à R.1336-10 ;
Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et R.623-2 ;
Vu le Code la Route ;
Vu la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;
Vu l'Arrêté Municipal n° 2005/19 du 09 septembre 2005 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;
Considérant que les nuisances sonores constituent une atteinte grave à la santé et à la tranquillité publiques ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la santé et la tranquillité publiques sur l'ensemble du territoire communal ;
Considérant la nécessité d'actualiser les dispositions relatives aux bruits prévues à l'Arrêté Municipal n° 2005/19 du 09 septembre 2005 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° 2005/19 du 09 septembre 2005 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2 : Principal général
Tout bruit gênant, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit, sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 3 : Bruit sur le domaine public
Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits anormalement gênants par leur intensité, leur durée, l'heure à laquelle ils se manifestent, leur caractère agressif ou répétitif et quelle qu'en soit leur provenance, tels que ceux produits par :
- les publicités par cris ou par chants ;
- les émissions vocales ou musicales ;
- l'emploi d'appareils ou de dispositifs de diffusion par haut-parleurs ;
- les trompes ou instruments analogues ;
- l'usage de pétards, artifices et tous autres engins, objets et dispositifs bruyants ;
- tous travaux bruyants, professionnels ou particuliers, à l'exception des interventions de courte durée, d'urgence ou d'utilité publique ;
- la manipulation, le chargement et le déchargement de matériaux, matériels, denrées ou objets quelconques, ainsi que les dispositifs ou engins utilisés pour ces opérations ; les livraisons sur le territoire de la commune sont interdites de 22 heures à 6 heures, avec une tolérance à 5 heures pour certains commerces.

Une dérogation permanente est accordée pour la fête nationale, pour le 1er janvier, le jour de la fête de la musique, la fête nationale et la fête annuelle de la commune.

Article 4 : Véhicules automobiles et deux-roues à moteur

Les véhicules automobiles ainsi que les motocyclettes, vélomoteurs, cyclomoteurs, tricycles et autres cycles à moteur ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route et aux riverains. Notamment, les moteurs doivent être munis d'un dispositif d'échappement silencieux, en bon état de fonctionnement et ne pouvant être interrompu par le conducteur en cours de route. L'échappement libre est interdit ainsi que toute opération tendant à supprimer ou à réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux.

Les alarmes antivol doivent cesser après une minute de fonctionnement.

Des contrôles de mesures acoustiques pourront être effectués, par sonomètre pour les automobiles et deux-roues à moteur, conformément à la réglementation en vigueur.

En cas d'infraction à ces dispositions, le contrevenant est tenu, sous peine d'amende, de faire constater, dans un délai de cinq jours, la remise en conformité de son véhicule ou de son deux-roues ; en cas de récidive, ou de non-respect de cette obligation, l'immobilisation pour remise en conformité pourra être prononcée.

Article 5 : Ateliers et commerces de natures diverses

Les entrepreneurs, artisans et ouvriers qui dans l'exercice de leur profession utilisent des appareils, instruments et outils susceptibles d'occasionner un bruit intense hors des ateliers, doivent interrompre leurs travaux, en toutes saisons, de 20h30 à 7h30, les samedis à partir de midi ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée.

Article 6 : Matériels et engins de chantier, travaux et installations bruyantes

Les matériels utilisés pour les besoins de chantier et travaux publics ou privés, ainsi que les installations bruyantes en général, devront être munis de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation.

Sauf en cas de travaux pour des raisons d'urgence et de sécurité et avec dérogations accordée par le Maire, ou le Préfet le cas échéant, les travaux et chantiers ainsi que le fonctionnement des installations bruyantes doivent être interrompus, en toutes saisons, de 20h30 à 7h30, ainsi que les dimanches et jours fériés toute la journée.

En cas de nécessité de maintien d'un service public, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le Maire, en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 7 : Locaux d'habitation

Les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits excessifs répétés et intempestifs émanant de ces locaux, tels que ceux provenant de radios, télévisions, haut-parleurs, instruments de musique, appareils ménagers, sonneries téléphoniques, carillons, etc... ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les bruits émis à l'intérieur des propriétés provenant des porte-voix, tirs d'artifices ou de pétards, moteurs ainsi que de tous appareils et machines ne doivent, en aucun cas, troubler le repos et la tranquillité du voisinage.

En outre, tous ces bruits sont interdits de 22h30 à 7h30, ainsi que les dimanches et jours fériés ; concernant les alarmes anti-intrusion, leur dysfonctionnent devra être résolu par les propriétaires dès qu'ils en auront connaissance et, dans tous les cas, dans les heures après son déclanchement.

Article 8 : Utilisation d'appareils de bricolage et de jardinage chez les particuliers

Les travaux de bricolage, à l'intérieur de l'habitation ou en extérieur, et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses,

raboteuses, scies électriques, nettoyeurs haute-pression, etc.. présentant un aspect épisodique, ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Son également soumis aux mêmes dispositions tous appareils qui par leur utilisation provoquent des percussions, vibrations, trépidations et d'une manière générale, toutes nuisances constituant une gêne pour le voisinage.
Dérogation est faite aux sociétés et aux services techniques municipaux de la commune pour toutes interventions d'urgence.

Article 9 : Animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux domestiques et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ; les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

Article 10 : Constation des infractions et sanctions

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les officiers et agents de police judiciaire et les personnes mentionnées au décret 95-409 du 18 avril 1995 (policier municipal, garde-champêtre, technicien territorial et autres personnes assermentées).
Les infractions sont sanctionnées :
- par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles relèvent de l'article R.610-5 du Code Pénal ;
- par des contraventions de 3ème classe lorsqu'elles relèvent de dispositions des articles R.48-1 à R.48-5 du Code la Santé Publique et R.623-2 DU Code Pénal ;
- par des contraventions de 4ème classe lorsqu'elles relèvent de l'article R.318-3 du Code de la Route.

Article 11 : Application et ampliation

Monsieur le Maire d'Ormoy, Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mennecy et Madame la Directrice Générale des Services d'Ormoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne ;
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mennecy.

Article 12 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'Ormoy, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.

Fait à Ormoy, le 18 mai 2021

Le Maire,

MAIRIE D'ORMOY ESSONNE

Jacques GOMBAULT

Les dépôts sauvages réprimandés sur notre commune !!

Les dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant aux risques d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.





À l'heure où chacun a conscience qu'il est important de respecter l'environnement, certains continuent de pratiquer des dépôts sauvages. En ville comme en pleine nature, ceux-ci représentent un risque sanitaire et écologique et ont un coût important pour la collectivité qui doit ensuite les collecter.
Cette année plusieurs personnes se sont vues recevoir une amande de 1 000€ pour dépôt sauvage !
Les agents communaux ont mieux à faire que nettoyer les déchets de personnes adoptant des comportements d'incivilité !
Des panneaux signalisant la verbalisation de ces actes ont été mis en place.

Malgré le temps que cela peut prendre pour rechercher les auteurs de tels délits, la commune ne cessera de continuer à les chasser.

Convention SDIS

La commune a signé volontairement avec le SDIS 91 une convention qui a pour objet de définir les modalités du soutien volontaire de la commune au budget du SDIS91.

Cette participation financière volontaire de la commune repose sur :

- Une contribution annuelle de 2€/habitant au bénéfice du SDIS 91 sur la période 2025-2029
- Une éventuelle subvention aux travaux sur les casernements dont les modalités et les compensations volontaires sont précisées dans cette convention

La contribution annuelle s'élève à 4 442 € sur la période 2025/2029, en s'appuyant sur les éléments INSEE connus en septembre de l'année précédant celle du versement.



En contrepartie de ce soutien volontaire, le SDIS 91 apportera à la commune sa contribution à l'animation du réseau des adjoints et conseillers chargés des questions de sécurité civile ou des élus désignés « correspondants incendie et secours » dont l'élu de la commune fait partie.

Ormoy et la Gestion des Déchets

Nouveautés 2025, Projets en Cours et Engagements de la CCVE

La commune d'Ormoy, au sein de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), renforce son engagement pour une gestion des déchets plus durable et plus responsable. L'année 2025 marque la mise en œuvre de nouvelles modalités, ainsi que la poursuite de projets importants sur notre territoire. Voici l'essentiel à retenir.

La REOMi : un système incitatif adapté à vos usages

Le service de gestion des déchets est financé par la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative). Elle est calculée selon une part fixe (accès au service, bacs mis à disposition) et une part variable (nombre de levées de bacs ou fourniture de sacs).
Depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle grille tarifaire est en vigueur, renforçant le principe du pollueur-payeur.
Les tarifs sont consultables sur le site de la CCVE.
https://api.valessonne.fr/public/images/L-a0WhtrwLs5KQG/original/grille-tarifaire-20252-jpg

Un calendrier de collecte optimisé

Les calendriers de collecte 2025 ont été établis avec le prestataire SEPUR et diffusés fin 2024 en mairie, dans le magazine de la CCVE et en ligne.

Concernant les déchets verts, la collecte d'août a été supprimée dans certaines zones, mais une collecte a été ajoutée en décembre pour mieux s'adapter aux besoins et aux conditions climatiques.

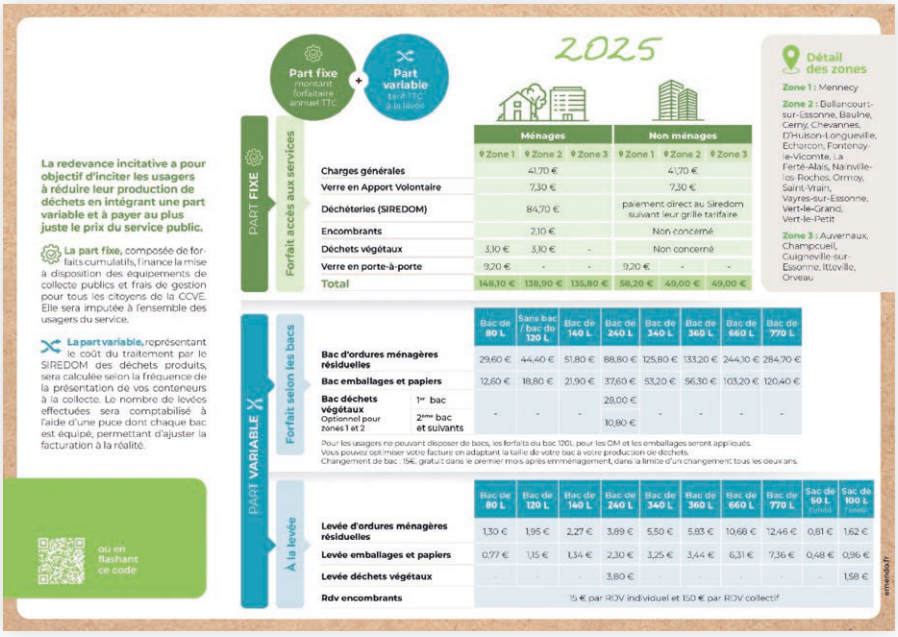

La requalification des PAV POINT D'APPORT VOLONTAIRES

Depuis décembre 2024, tous les Points d'Apport Volontaire (PAV) ont été requalifiés sur le territoire. Cette opération a permis une forte baisse des dépôts sauvages autour des bornes, même si certains comportements persistent, notamment le dépôt de cartons ou plastiques dans les bornes à verre.

Une nouvelle signalétique et des campagnes d'information sont prévues pour améliorer encore la qualité du tri.
Grâce à ce projet soutenu par CITEO, les quantités de verre collectées ont doublé et le taux de déclassement (verre inutilisable pour le recyclage) est passé de 17,78 % fin 2024 à 0 % en 2025.

Un avenir plus propre pour la déchèterie de Ballancourt

La déchèterie de Ballancourt, la plus fréquentée du SIREDOM, fait l'objet d'un projet de réaménagement.

Objectifs : mise en conformité réglementaire (aires de dépôt, gestion des eaux d'incendie), praticité accrue, et meilleure sécurité pour les usagers.

Vers une collecte des biodéchets en 2027

La CCVE prépare la mise en place d'une collecte des biodéchets, en 2025, un sondage sera réalisé auprès des habitants pour connaître leurs habitudes (compostage, élevage de poules, etc.).
En parallèle, la CCVE propose déjà composteurs et lombricomposteurs à ses administrés.

Des animations pour sensibiliser tous les publics

La CCVE mène des actions pédagogiques auprès des écoles et du grand public :

- découverte du lombricompostage,
- fabrication d'éponges Tawashi à partir de chaussettes usagées,
- surcyclage (donner une seconde vie à des objets),
- ateliers sur le tri sélectif et le recyclage.

Recycleries mobiles : un projet à suivre

La création de recycleries mobiles, en cours de réflexion, permettrait de rapprocher les lieux de réemploi des habitants, dans une logique de proximité, de réduction des déchets et d'économie circulaire.

Le saviez-vous ?

Un tri mal effectué (ex : verre souillé par des cartons ou plastiques) peut rendre tout un conteneur impropre au recyclage. En triant mieux, vous participez à préserver les ressources… et à contenir les coûts du service public !

Conclusion

L'année 2025 marque une étape décisive dans l'évolution de la gestion des déchets sur notre territoire. La participation de tous est essentielle : chaque geste compte, du bon tri à la limitation des déchets. Ensemble, contribuons à faire d'Ormoy une commune plus propre, plus éco-responsable et tournée vers l'avenir.

Retrouvez l'actualité de vos déchets ménagers sur :
https://valessonne.fr/pages/dechets-menagers



STOP aux DÉPÔTS SAUVAGES !

Ce que l'on appelle un dépôt sauvage :
Un dépôt sauvage, c'est tout déchet abandonné hors des lieux autorisés :

- sacs-poubelle posés sur le trottoir en dehors des jours de collecte,
- déchets jetés dans la nature, en bord de route ou sur un terrain vague,
- encombrants déposés sur un trottoir sans rendez-vous,
- cartons et plastiques dans les bornes à verre,
- gravats, électroménagers ou mobiliers abandonnés près des conteneurs…



Une pollution visible et coûteuse

Les dépôts sauvages :

- dégradent l'image de notre commune,
- attirent les nuisibles et posent des problèmes de salubrité publique,
- coûtent très cher aux contribuables : nettoyage, surveillance, verbalisation.
- À Ormoy, chaque tonne ramassée coûte plusieurs centaines d'euros à la collectivité.



C'est interdit par la loi !

Article L.541-3 du Code de l'environnement
Abandonner ses déchets dans l'espace public est puni jusqu'à 1 500 € d'amende, voire plus en cas de récidive ou de dépôt par un professionnel.



Les bons réflexes à adopter

- Respectez les jours et horaires de collecte des ordures.
- Triez vos déchets dans les bons bacs.
- Apportez vos encombrants et déchets spécifiques à la déchèterie de Ballancourt.
- Signalez tout dépôt sauvage à la mairie ou à la CCVE.



Des alternatives simples et gratuites :

- Utilisez les Points d'Apport Volontaire (PAV) correctement.
- Demandez un composteur à la CCVE pour vos déchets verts.
- Donnez vos objets en bon état à une recyclerie ou une association.

Et surtout… Ensemble, gardons Ormoy propre !

Un dépôt sauvage en appelle souvent d'autres. Votre geste responsable peut inspirer votre voisinage et faire la différence.

L'année 2024 a marqué un tournant pour le Comité des Fêtes d'Ormoy

Lors de l'assemblée générale du 3 juillet, un nouveau bureau a été constitué pour poursuivre les missions du comité. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à Mme Christelle Valette, qui a passé quelques années en tant que Présidente avec un dévouement exemplaire. Son investissement, ainsi que celui de son équipe, a permis d'animer et de renforcer le lien communautaire dans notre commune.

Merci pour tout le travail accompli !

Le nouveau bureau est présidé par Mylène HUEBRA, Lucie PIZZONERO est la nouvelle secrétaire et Sandra GONCALVES la nouvelle trésorière.

Il nous tenait à cœur de garder certains évènements qui avaient déjà été validés par le précédent bureau.

De ce fait, depuis le 3 juillet, plusieurs événements ont été repris pour permettre de rassembler de nombreux habitants dans la convivialité et la bonne humeur.

Samedi 6 juillet 2024 : Pour célébrer la fin de l'année scolaire, le comité des fêtes a proposé un cinéma en plein air aux habitants afin de partager un moment chaleureux et divertissant sous les étoiles. Cette prestation a été offerte par la municipalité.
Le film « En avant » de Disney - Pixar a ravi petits et grands.









Dimanche 25 août 2024 : Nous avons organisé un vide-grenier qui a attiré près de 60 exposants et un grand nombre de visiteurs venus profiter d'une superbe journée ensoleillée. Un barbecue était proposé pour permettre à chacun de se restaurer. Beaucoup ont pu faire de belles trouvailles, et, fort de ce succès, nous vous donnons déjà rendez-vous pour une nouvelle édition en 2025 !

Jeudi 31 octobre 2024 : La fête d'Halloween s'est tenue à la salle des fêtes, où près de 100 personnes sont venues déguisées afin de participer au concours du plus beau costume. Les déguisements étaient aussi variés qu'impressionnants, un jury les a départagés en les récompensant par des lots enfants et adultes.
DJ Stef, accompagné de Sev, a assuré une ambiance de folie avec une musique « effroyablement magique » pour faire danser petits et grands jusqu'au bout de la nuit.







Les événements 2025

Pour cette année, le Comité des Fêtes a encore eu de beaux projets :

Vendredi 7 mars 2025 : Un loto traditionnel a été organisé, une occasion de passer une agréable soirée dans une ambiance conviviale, tout en gagnant de nombreux lots.





Les événements 2025

Samedi 21 Juin 2025 : « Ormoy s'amuse », la fête du village renoue avec les traditions ! Grâce au soutien de la mairie, nous avons offert un événement mémorable à tous les habitants d'Ormoy, en célébration de notre belle commune tout en musique. Au programme : Kermesse, Spectacle des écoles, Feu d'artifice, Feu de la Saint Jean, Soirée dansante, Fête foraine, Concours de pétanque et Retraite aux flambeaux. Cette année un circuit en bus, financé par la commune et totalement gratuit pour les administrés a été mis en place afin de faciliter les allers et retours pour les personnes qui le souhaitent.



Vendredi 4 juillet 2025 : Un barbecue géant vous sera proposé pour fêter la fin de l'année scolaire, et sera suivi d'un cinéma en plein air avec « Cinéma expérience », un écran géant sera installé sur le terrain des Pâtis.





Dimanche 31 août 2025 : Vide-grenier au terrain des Pâtis. Une restauration sur place vous sera proposée.

Un grand merci à tous nos bénévoles du comité des fêtes, ces héros de l'ombre sans qui rien ne serait possible. Vous ne montez peut-être pas sur scène, mais c'est grâce à vous que les projecteurs s'allument.
Merci pour votre discrétion, votre efficacité et votre infaillible bonne humeur !

Nous tenions aussi à exprimer toute notre gratitude à la mairie d'Ormoy pour son soutien et son engagement à offrir aux habitants des évènements variés et conviviaux.

Chers Ulméens et Ulméennes, le Comité des Fêtes est heureux de vous avoir à ses côtés pour chaque moment de partage et de joie.
Nous restons à votre écoute pour que chaque événement reflète l'esprit d'Ormoy : Comite.fetes.ormoy@gmail.com
N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire vivre et grandir cette dynamique collective.

Au plaisir de vous retrouver nombreux en 2025 !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer
Comité des fêtes d'Ormoy Comite_des_fetes_ormoy

L'association des Côteaux d'Ormoy

LES VENDANGES 2024

Nous avons tenu à faire les vendanges le samedi 25 septembre, même si nous savions que celles-ci seraient non productives. A cause du temps pluvieux, nous avons récolté 2 kg de raisins environ. En effet à partir du 7 mai et jusqu'au 13 juin nous avons eu de la pluie tous les 2 jours, la maladie le mildiou l'a emporté.
Mais un grand merci à nos jardiniers qui prennent bien soin de nos pieds de vigne tout au long de l'année, malheureusement ils ne peuvent rien faire contre la météo.
Les adhérents sont tout de même venus pour nettoyer et constater l'étendue des dégâts.
Nous en avons profité pour procéder à notre Assemblée Générale Annuelle comme c'était prévu.
Et pour clôturer cette journée nous avons tous partagé un sympathique repas dans la joie et la bonne humeur.
Néanmoins nous regrettons la dégradation de notre chai et le vol de 3 années de production par le SDF qui erre sur la commune.

Geneviève GOMBAULT









Soirée annuelle du 19 octobre 2024

Nous avons décidé cette année pour notre soirée annuelle des coteaux d'Ormoy, de faire un Loto, une première pour nous, un Loto sur la thématique de l'œnologie. Cette soirée a rencontré un grand succès nous avons eu environ une centaine d'inscrits.
Avec pour le premier lot, une cave à vin, des magnums, des Jéroboams de nombreuses bouteilles de vins et aussi divers lots : quiz, puzzle, bouchons, tire bouchons etc. En tout, 19 lots ont été gagnés dont les plus petits étaient composés de 3 bouteilles remportées pour l'ostentation d'une ligne de carton.
Tout s'est bien déroulé, nous n'avons eu aucun incident à déplorer, si ce n'est un exæquo pour le gros lot. Il a fallu bien évidemment les départager et nous tenons à saluer la sérénité et la bonne humeur de celui qui, malheureusement, a été moins chanceux, nous lui avons remis un joli lot de consolation.
Un grand merci à tous nos participants et en particulier à La Directrice de la Société METRO qui nous a fourni une quantité très importante de bouteilles de vin par l'intermédiaire d'un de nos adhèrent que nous remercions aussi, il se reconnaitra.

Bilan 2024 et début 2025 :

Le Foyer d'Ormoy continue d'unir les Ulméens et Ulméennes !

L'année 2024 est terminée, et 2025 est déjà bien entamée ! C'est l'occasion pour le Foyer d'Ormoy de vous faire part du bilan de nos activités et de vous donner un aperçu des moments festifs et conviviaux à venir.
Cette année, grâce à vous, notre association a réussi à réunir petits et grands autour d'événements variés qui ont permis de renforcer les liens entre voisins.


Thé dansant

Le 28 janvier 2024, nous vous avons proposé un thé dansant où l'on se retrouvait pour un après-midi de musique et de partage, accompagné de galettes des rois faites maison et de quoi se désaltérer.

Le 2 mars, nous avions le souhait d'apporter un vent de nouveauté, en proposant un dîner festif « Couscous » préparé avec amour par nos cuisiniers et cuisinières.
On y ajoute une ambiance musicale très appréciée par tous les convives. Merci aux 115 personnes venues festoyées car vous avez fait de cette occasion un véritable succès.

Sans oublier nos bourses aux vêtements, qui se sont déroulées le **18 mai et le 28 septembre**. Grâce à ces bourses aux vêtements qui représentent environ 2000 articles, chaque déposant donne la possibilité d'accéder à des vêtements abordables tout en favorisant une consommation responsable et en renforçant la solidarité au sein de la communauté.


Bourse aux vêtements


Repas couscous




Dîner dansant, Beaujolais nouveau

Le 23 novembre, a eu lieu un dîner dansant pour célébrer l'arrivée du Beaujolais Nouveau avec, au menu, un apéritif servi avec un buffet d'amuses bouches suivi d'une joue de bœuf et son gratin dauphinois, et pour finir avec une part de tarte aux pommes et sa boule de glace.
Une animation musicale a été proposée par Claude tout au long de la soirée et qui a mis une ambiance endiablée jusqu'au bout de la nuit pour les plus fêtards !

En cette fin d'année 2024, pour notre bourse aux jouets et matériel de puériculture, nous avions à cœur d'amener un avant-goût de Noël et d'avoir l'honneur de la présence du Père Noël. Il a donné aux petits comme aux grands pleins d'étoiles dans les yeux. Chaque enfant est reparti avec une photo avec lui, des bonbons et chocolats ainsi qu'un petit cadeau.
De plus, pour agrémenter la bourse, un mini marché de Noël, avec 7 exposants, a pu voir le jour afin d'offrir aux visiteurs la possibilité supplémentaire de faire des cadeaux pour leurs proches.


Bourse aux jouets



2025 : une année de fêtes et de partages !

Nous espérons vous voir nombreux pour partager ces moments de convivialité.

Voici un aperçu des événements passés et prévus pour cette nouvelle année :
• **Dimanche 26 janvier :** Thé dansant pour bien commencer l'année et se réchauffer en musique.
• **Samedi 22 mars :** Un grand repas et une soirée dansante aux couleurs de l'Italie, avec de la musique et des spécialités culinaires qui nous feront voyager.
• **Samedis 17 mai et 20 septembre :** Nos traditionnelles bourses aux vêtements, idéales pour dénicher de bonnes affaires tout en encourageant le recyclage et l'économie locale.
• **Samedi 25 octobre :** Soirée dansante et repas sur le thème des Antilles, une occasion de prolonger l'été avec des saveurs exotiques et une ambiance festive.
• **Samedi 6 décembre :** La bourse aux jouets pour préparer les fêtes de fin d'année dans l'esprit du partage.

Les réservations sont obligatoires pour tous nos évènements proposés en 2025.
Attention ! Nouveau numéro pour les réservations, contactez Nadège au 06 99 58 55 33

Un grand merci aux bénévoles ! Ces événements ne seraient pas possibles sans l'aide précieuse de nos bénévoles, qui donnent de leur temps et de leur énergie pour que chaque manifestation soit réussie. Leur implication et leur sourire contribuent à créer cette atmosphère chaleureuse que chacun retrouve au Foyer d'Ormoy. Un immense merci à eux !
Le Foyer d'Ormoy tient à exprimer sa profonde gratitude à la mairie d'Ormoy pour son soutien indéfectible et son engagement à nos côtés lors de chacun de nos évènements.
Vous souhaitez participer ou donner un coup de main ? Que ce soit pour une heure ou plus, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles, même ponctuellement. Et si vous avez simplement envie de vous amuser et de passer un bon moment, rejoignez-nous lors des prochaines manifestations.
Nous vous attendons nombreux pour l'année 2026 sous le signe de la convivialité et de l'entraide !

Le Foyer d'Ormoy

L'Escapade

Le Club Escapade compte environ 130 Adhérents. L'Assemblée générale s'est déroulée en Mairie en présence de 90 personnes dont 30 nouveaux adhérents et nous avons reçu 10 pouvoirs.



L'année 2024 a débuté le 21 Janvier 2024 par un Brunch sur la Seine sur le bateau du Capitaine FRACASSE

- Le 29 Février 2024 : **Assemblée générale** en Mairie
- Le samedi 16 mars 2024 : **Soirée Tartiflette** (70 personnes)
- Le dimanche 5 Mai 2024 : **Spectacle LA FRANCE EN CHANTE :** 20 danseurs et chanteurs (54 personnes)
- Du 5 au 12 Octobre 2024 : **Séjour en Andalousie** avec un groupe de 35 Personnes
- Le jeudi 14 Novembre 2024 : **Cabaret spectacle/ repas LA NOUBA**, 89 Avallon (54 personnes)



L'année 2025 a débuté avec le spectacle de Patrick SEBASTIEN le samedi 18 janvier 2025 puis :

- **Comédie musicale de Quasimodo** théâtre Longjumeau le 25 mai 2025
- **Spectacle FIESTA CROISIERE,** le dimanche 23 mars 2025
- **Visite de la Maison Picassiette avec la cathédrale de Chatres,** le 26 juin 2025
- **Voyage au Portugal** du 5 au 12 octobre 2025

D'autres sorties en cours de programmation...

L'Assemblée générale a eu lieu le jeudi 13 mars 2025 en Mairie à 18h30. Nous remercions tous nos Adhérents, nos amis, nos bénévoles de nous accorder leur confiance. Notre site: **www.lescapadeormoy91.jimdofree.com**

Denis BIZET 06 25 03 50 70



LE BILLARD CLUB d'Ormoy





Le club vous accueille dans sa salle, au sous-sol de la mairie, équipée de trois billards français.
Débutants ou joueurs confirmés, notre club est ouvert à toutes et à tous.

Contacts :
M. J.BAUSSANT 06 75 78 58 98
M. D. BARANT 06 78 22 42 33
M. B. STOSIK 06 29 59 75 17

NB : Tarif préférentiel pour les ulméens
Découvrez notre site internet :
https://billardclubdormoy.sitew.fr/

Dominique BARANT

L'escrime

Notre Club d'Escrime de Mennecy accueille des tireurs de 5 à 95 ans au Fleuret et à l'Épée pour une pratique en Loisir et/ou en Compétition.

Tous les tireurs sont égaux, il n'y a pas de différence au Club de Mennecy, chacun trouve sa place !
Les entraînements sont dispensés par notre Maître d'armes, Nicolas H. Ils se déroulent le lundi, mercredi et vendredi, dans la salle d'armes située sous le dojo du complexe sportif de Parc de Villeroy à Mennecy (en face l'Aquastade-piscine).
La salle est dédiée à notre Sport et comporte 7 pistes, toutes équipées d'appareils de signalisation des touches.
Petits et grands, tous sont les bienvenus... Pour les débutants, la première année, le Club offre un gant et prête la totalité du matériel nécessaire à la pratique de l'escrime. (Veste, masque, fleuret/épée, fils de corps, pantalon, sous-cuirasse).
Chaque débutant bénéficie également de 2 séances gratuites avant son inscription définitive!
Alors, venez essayer...

La saison 2023/2024 fut encore riche en podiums, sélections et titres nationaux dans de nombreuses catégories au Fleuret et à l'Epée ; nos escrimeurs ont encore porté haut et fort les couleurs du Club de Mennecy.
Un résumé en images :













Vidéo de présentation du club

Vidéo Une année au club

Suivez-nous sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer
Page Escrime mennecy
escrimemennecy

La pétanque Club d'Ormoy

La pétanque est le sport de l'amitié, de la convivialité. Venez nous rejoindre sur notre terrain en face du Parc de Châteaubourg. Entraînements tous les jours en après-midi (sauf mauvais temps). Tournois les samedis après-midi. Contacts :
M. Gérard MARTY 06 14 23 67 54
M. Dominique BARANT 06 78 22 42 33
M. Bernard GARNERO 06 38 32 00 57

Dominique BARANT





Ormoy village Essonne 2024 et 2025

Notre salon des rendez-vous des terroirs s'était tenu les 19, 20 et 21 avril 2024 et comme les autres années sous l'immense chapiteau aux rayures rouges et blanches incontournable maintenant, installé, sur la place de la mairie d'Ormoy.



C'est un vrai régal pour les yeux, chacun s'employant à présenter ses produits avec goût dans ses plus beaux atours.

L'inauguration a eu lieu le samedi à 11 heures en présence du Président Michel VANIER, du Maire Jacques GOMBAULT de différentes Personnalités, Sénateurs, Maires ou Adjoints de la commune ou des communes voisines ainsi que de tous les bénévoles et participants.

Sous le chapiteau, ce sont nos fidèles artisans et producteurs de produits de bouche, accompagnés par des nouveaux qui viennent nous vanter le "manger bon" avec tous leurs merveilleux produits : fromages, charcuteries, foies gras, escargots, olives, miels, confitures, macarons et bien d'autres condiments.





Les vins de nos régions françaises sont toujours bien représentés en allant du champagne, du beaujolais, du gamay, du sauvignon au bordeaux et même les Antilles avec le rhum.

En parlant des Antilles vous pouviez aussi déguster de fameux acras et si l'envie ou le plaisir était là, des escargots, du saumon fumé, des huîtres, du fromage, du saucisson, du fromage de chèvre, enfin tous les produits disponibles à la vente.

Il était aussi possible de faire aiguiser ses couteaux.

Comme la gastronomie est indissociable de la fête et d'une culture de table et de créativité, vous avez trouvé à l'intérieur de la salle des fêtes, plusieurs artisans d'art.

Ceux-ci nous ont ravis comme à l'accoutumé, par leurs dernières créations que ce soit dans les bijoux, les sacs, les décorations de table, la poterie, la couture pour petits ou grands et des peintures.
Cette année nous n'avons pas accueilli un peintre mais une capteuse d'images comme elle aime se définir en la personne de Sylvie LE GARS.
Une artiste qui a toujours aimé prendre des photos et qui aime les partager en les exposants. Sylvie sort toujours avec un appareil photo (ce qui est de plus en plus facile maintenant avec nos téléphones), en France, à l'étranger, à pied, en voiture, à vélo, en montgolfière, etc. mais a priori rarement en bateau, pour elle le plancher des vaches est plus sûr. Pour Sylvie, la photographie doit être une scène associant la vie à l'environnement, il suffit d'être là au bon moment. Le résultat obtenu n'est pas toujours à la hauteur des espérances mais toujours satisfaisant. Le sujet l'intéresse plus que la technique. Sylvie aime la photo de rue avec un personnage qui passe sans l'apercevoir et c'est pour cela qu'elle se définit comme une capteuse d'images.





Notre sculptrice An-Ma DA MOTA.
La sculpture occupe une place sans cesse grandissante dans sa vie depuis plus de 20 ans, après avoir créé avec des matières textiles des éléments de décoration et accessoires de mode elle a croisé le chemin de Nacera PILLET en 1999 qui lui a ouvert une autre voie. Températureille principalement l'argile par évidement ou rajout avant cuisson dans un four à haute température. Ensuite vient le travail de finition, étape tout aussi créative pour laquelle elle explore divers procédés allant de la patine classique, à des collages, ou pigments insolites. Chacune de ses sculptures est une démarche vers l'inconnu et des fois, en acceptant de se perdre. An-Ma est happée par la matière jusqu'à ce qu'une silhouette prenne forme.

Pour An-Ma l'important est la naissance de quelque chose, dans la liberté du mouvement, et dans celle de dire une émotion.

Mélanger pendant deux jours, l'artisanat, l'art et les produits du terroir. Pour le plus grand plaisir du palais et des yeux.

Pour les enfants des structures gonflables et bien sûr la ferme de Jean-François représentant l'association OASIS était installée sur l'espace vert derrière la mairie.

Les enfants accompagnés de leurs institutrices, ont pu la découvrir dès le vendredi, tout simplement voir les animaux d'une ferme, accompagnés d'un lama.

En 2025

Notre rendez-vous des terroirs, cette année s'est tenu les 4, 5 et 6 avril 2025 et comme les années précédentes, place de la mairie d'Ormoy.

Un grand merci à tous nos sponsors, nos exposants nos bénévoles et vous les visiteurs.

En présence du Président Michel VANIER, du Maire Jacques GOMBAULT et de différentes personnalités. Cette année avait plus particulièrement une senteur toute particulière, Michel VANIER fondateur de cette manifestation depuis 2001 a décidé de démissionner ainsi que la secrétaire et la trésorière qui l'ont accompagné toutes ces années, afin de laisser leur place à de plus jeunes. La municipalité par l'intermédiaire de son Maire Jacques GOMBAULT a tenu à lui remettre la médaille de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs pour son épouse et les membres sortants pour toutes ces années investis sur la commune d'Ormoy au sein d'Ormoy Village Essonne, ainsi qu'à Sylvie MEN invitée d'honneur pour sa peinture.

L'Association est ravie de vous annoncer qu'elle a trouvé un successeur Monsieur Frédéric DUBOZ motivé à continuer de faire vivre cette association dans notre commune.

Le nouveau président Frederic DUBOZ et son équipe vous attendent pour le prochain salon O.V.E. En avril 2026

FÉLICITATIONS

ALTELEC

Macarons
Glaces
Pâtisseries
Chocolats
SAVEURS & MACARONS
Centre Commercial – Le Saule Saint Jacques 91540 Ormoy
01.69.23.48.18
www.saveursetmacarons.fr

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY

TPS



Aménagements urbains,
Equipements collectifs,
Travaux routiers & particuliers,
Equipements industriels & logistiques

ZA du Chênet - 6, Rue de la Montagne de Maisse
91490 MILLY-LA-FORÊT
Tél. : 01 64 98 03 83 – Fax : 01 64 98 44 10
www.tpsoisy.fr – Email : tpsoisy@tpsoisy.fr



Les Scouts



Chez les scouts-guides, la vie dans la nature permet un contact direct et durable avec l'environnement qui nous entoure. Elle offre une multitude d'activités qui réponde à nos ambitions éducatives et vient au service de la méthode scoute. La démarche proposée repose sur la découverte de la nature par les jeunes ainsi que son exploration et son respect. Pour cela, nos chefs transmettent aux jeunes la connaissance sur le bois, les outils afin d'utiliser la technique du froissartage qui est une technique scoute de construction d'installations, la technique sans clou ni vis est fondée sur le principe de l'assemblage avec des tenons et des mortaises et à un outillage manuel rudimentaire d'un entretien et d'un transport aisés. Les principaux outils sont les suivants : le couteau, la hachette, la tarière, la scie, la plane, le ciseau à bois, et le maillet.

Les Pionniers Caravelles, dès 14 ans, participent à des actions de protection et d'éducation à l'environnement. Ici, ils ont aidé à la plantation d'arbres ! Ces activités sont construites autour de 3 enjeux éducatifs : vivre des temps de scoutisme, de rencontre et de service.

Une année 2024-2025 de défis et d'expériences locales, personnelles ou collectives choisis et réalisés par les jeunes au sein de notre groupe de Mennecy pour répondre à la résolution "Habiter autrement la planète" pilier du projet éducatif des scouts et guides de France. Et également, la démarche "CLAMEURS" car 10 ans après la COP 21, les deux appels, sont les clameurs de la terre et des pauvres, ces plaintes du monde vivant, sont encore nombreuses ! La jeunesse entend ces clameurs, s'inquiète et appelle à l'action : marches pour le climat, combat pour l'éducation, engagements associatifs, implication dans la vie locale...



Faisons entendre nos clameurs. Ensemble, on décide que c'est possible !
Si toi aussi tu te sens concerné, viens rejoindre notre groupe SGDF de Mennecy. Que tu sois un futur scout (6- 18 ans) ou un futur chef !

Un seul contact
en quelques minutes :
sgdf.valdessonne@gmail.com

ESPACE FRANCE SERVICES

Des permanences et des services à votre disposition sur rendez-vous.

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés – BP 29
91610 Ballancourt-sur-Essonne

01 64 93 76 61
efs@ccvalessonne.com

Ouverture :
- Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h
- Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30

SOCIAL – SANTÉ

Maison des Solidarités de Mennecy
Assistants sociaux, Conseiller RSA, Technicien en Economie Sociale et Familiale.
01 69 90 64 80

Centre Départemental de Prévention et de Santé
Consultation infirmière de prévention gratuite et confidentielle.

CPAM
Gestion des dossiers complexes de soins médicaux.

CRAMIF
Gestion des dossiers d'accidents du travail, invalidité, maladie...
01 78 65 31 37

CAF
- Accompagnement global d'un public ciblé, fragilisé par des évènements particuliers.
01 60 91 34 61
- Technicien expert de la Caf pour les dossiers complexes
01 64 93 76 61

Actiom
Offre collective et mutualisée de la mutuelle « Ma Commune, Ma Santé » pour une couverture santé.

Union Départementale des Associations Familiales
Point Conseil Budget pour information, prévention et accompagnement budgétaire.

Mutualité Sociale Agricole
Accompagnement aux téléservices.

EMPLOI – FORMATION INSERTION

Conseillère insertion
Aide à la réalisation de CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens...

CCVE / CCI / CMA / Initiative Essonne
Aides, conseils aux entreprises et accompagnement à la création ou reprise d'activité.
01 64 93 72 21

Mission Locale des 3 vallées
1 rue de l'Aunette 91610 Ballancourt-sur-Essonne
Accompagnement socio-professionnel des jeunes déscolarisés âgés de 16 à 25 ans.
01 64 93 70 50

JURIDIQUE

CIDFF
Service juridique généraliste d'information sur les droits en tout domaine.

AGE 91
Service juridique à destination des personnes âgées et de leurs familles. Sur demande.

Barreau de l'Essonne
Un avocat vous renseigne sur vos droits et vos recours possibles.

Conciliateur de justice
Règlement des différends entre deux parties par des propositions de solutions amiables.

MOBILITÉS - TRANSPORTS

Essonne Mobilités
Solutions de transport et conseils en mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle.

ADMINISTRATION

DDFIP
Un agent des finances publiques pour des informations personnalisées sur une situation fiscale.

Ecrivain Public
Rédaction de courriers et documents divers.



Numéros et informations utiles

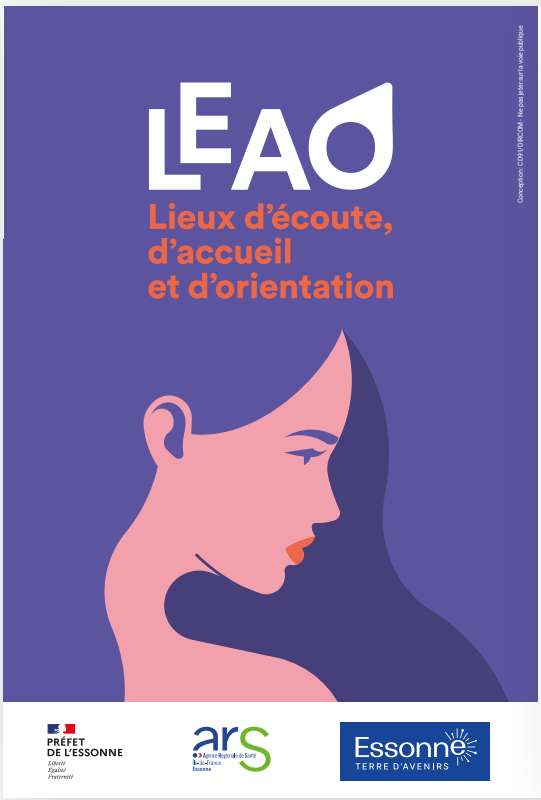











Inscriptions sur les listes électorales



Les salles communales

Tarifs des salles communales d'Ormoy (tarifs en vigueur au 15 avril 2025)
Horaires pour une journée de location : 9h/22h
Horaires pour une 1/2 journée de location : 9h/15h30 ou 15h30/22h

Salle polyvalente : Place Raymond Gombault – Règlement sur le site internet de la ville

		Demi-journée	Journée	Week-end	Caution
Manifestations communales d'intérêt général		gratuit	gratuit	gratuit	sans
Ulméens pour fêtes familiales		210 €*	450 €*	900 €*	2 000 €*
Associations domiciliées à la Mairie d'Ormoy		gratuit	gratuit	gratuit	sans
Personnes extérieures à la commune pour réunions privées		530 €	1 100 €	2 200 €	2 000 €
Associations + autres réunions (non lucratives, non politiques)	**Ulméens**	210 €	450 €	900 €	2 000 €
	Extérieur	530 €	1 100 €	2 200 €	2 000 €

*Hors samedis, dimanches et jours fériés jouxtant un week-end.

Salle de réunion : 7 rue du Four – Règlement sur le site internet de la ville

		Demi-journée	Journée	Caution
Réunions communales d'intérêt général		gratuit	gratuit	sans
Associations domiciliées à la Mairie d'Ormoy		gratuit	gratuit	1 000 €
Associations + autres réunions (non lucratives, non politiques)	**Ulméens**	105 €	190 €	1 000 €
	Extérieur	105 €	190 €	1 000 €

Les dates à retenir pour 2025

Janvier
Le 10 Vœux du Maire
Le 11 Repas des Ainés
Le 25 Thé dansant du Foyer

Mars
Le 07 Loto du Comité des fêtes
Le 09 La randonnée cycliste
Les retrouvailles du CODEP
Le 22 Soirée Italienne du foyer
En Mars Inscription scolaire

Avril
Les 04/05 Les Rendez-vous des Terroirs par Ormoy Village Essonne

Mai
Le 08 Commémoration de la victoire de 1945
Le 17 Bourse aux vêtements du foyer

Juin
Le 21 Ormoy s'Amuse et fête de l'école

Juillet
Le 04 Barbecue géant et cinéma pleine air du Comité des fêtes

Août
Le 31 Vide grenier du Comité des fêtes

Septembre
Le 20 Bourse aux vêtements du foyer

Octobre
Le 04 Les Coteaux d'Ormoy
Le 25 Soirée Antillaise du Foyer

Novembre
Le 11 Journée nationale de commémoration de tous les morts pour la France

Décembre
Le 06 Bourse aux jouets du Foyer

Le Conseil Municipal et moi-même présentons tous nos vœux de bonheur aux mariés



2 mars 2024
Mme Aurélie CHAUVEAU
& M. Nafa ZIANE



1er juillet 2024
Mme Rika KURODA
& M. Philippe BATAILLE



13 août 2024
Lesley-Anne NSÉNOU YOTENJÉ
et Jesse OSAKO



16 mai 2025
Mme Chloé FERRE
& M. Charles JALQUIN

Parrainages civils



12 octobre 2024
Noam RIBEIRO BEAUMIER



14 décembre 2024
Kauli CHIN



3 mai 2025
Maylone FAUCOEUR

État Civil

Naissances

La municipalité présente ses félicitations aux heureux parents.
D'autres enfants de parents résidant sur la Commune, sont nés, mais ces derniers ne souhaitent pas que leurs noms soient publiés dans le journal.

Djomga KAMGA TOUGOUE
né le 2 janvier 2024

Landry MUANGA
né le 25 janvier 2024

Jannah BOUBIA
née le 5 février 2024

Emrys BELDO-NGOYOS GUILLOT
né le 7 mars 2024

Anaya CADY
née le 8 mars 2024

Quentin VIVES RAUMEL
né le 12 mars 2024

Elyne RAMOS
née le 30 mars 2024

Assya MCHINDA
née le 26 avril 2024

Naïm SERDANI
né le 16 mai 2024

Adiara DJILLA
née le 17 mai 2024

Alix BRETON
née le 2 juin 2024

Ahmedi HASSA
né le 22 juin 2024

Valentina MALGUY
née le 26 juillet 2024

Ioana ANTON MUZZIN
née le 2 août 2024

Elyana LALANDE
née le 12 septembre 2024

Isaackiel CORREIA VASCONCELOS
né le 27 septembre 2024

Calie RIGAULT MANGION
née le 19 octobre 2024

Djibril CANDAT
né le 21 octobre 2024

Jade DANZEISEN
née le 24 novembre 2024

Jenna OUANDJLI
née le 18 février 2025

Djéba CAMARA
née le 21 février 2025

Alessio VIRMAUX GLADINES
né le 21 février 2025

Maëllia LIEUGAUT
née le 22 février 2025

Cheikh-Tidiane BA
né le 30 avril 2025

Parrainage civil

Noam RIBEIRO BEAUMIER le 12 octobre 2024
Kauli CHIN le 14 décembre 2024
Maylone FAUCOEUR le 3 mai 2025

Mariages

La municipalité présente ses vœux de bonheur aux heureux mariés.

Amal CHELLAH et Hichem DJELLAL
mariés le 24 février 2024

Aurélie CHAUVEAU et Nafa ZIANE
mariés le 2 mars 2024

Patricia DESCHATRETTE et Jean-Claude SOUBISE
mariés le 13 mai 2024

Rika KURODA et Philippe BATAILLE
mariés le 1er juillet 2024

Lesley-Anne NSÉNOU YOTENJÉ et Jesse OSAKO
mariés le 13 août 2024

Iman JAADI et Bilal BENCHICH
mariés le 12 octobre 2024

Mélissa RIGHI et Tarik EL MOUTTAQI
mariés le 19 avril 2025

Laura AZEVEDO et Deniz CINKO
mariés le 3 mai 2025

Chloé FERRE et Charles JALQUIN
mariés le 16 mai 2025

Sarah DJELLAL et Hedi DAHMANI
mariés le 28 mai 2025

Mélanie KAHRAMAN et Yusuf YILDIRIM
mariés le 13 juin 2025

Pacs

La municipalité présente ses vœux de bonheur aux heureux partenaires de PACS.

Charlène VISCONTI et Geoffrey ARZEUX
pacsés le 16 janvier 2024

Elisa VOVARD et Nikolas MOREAU
pacsés le 1er mars 2024

Marine DA SILVA et Léo TOQUET
pacsés le 6 mai 2024

Prescillia LAURET et Sébastien ALPHONSI
pacsés le 6 mai 2024

Laura CAETANO et Alexandre LEMAIRE
pacsés le 17 octobre 2024

Mélissa RIGHI et Tarik EL MOUTTAQI
pacsés le 28 octobre 2024

Nupcia BITSINDOU-MOUTINOU et Christ-Brudel MILANDOU
pacsés le 19 novembre 2024

Marie MOISIO et Tony FERREIRA
pacsés le 29 novembre 2024

Katell MENIER et Cédric LALANDE
pacsés le 24 janvier 2025

Laurence MYRE et Miguel MAXIMIN-TARTARE
pacsés le 24 mars 2025

Helena ABBAS et Nicolas JULIEN
pacsés le 24 mars 2025

Décès

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles éprouvées.

Pascal ARONICA
le 19 février 2024

Christian BERNARD
le 22 février 2024

Mamadou SAMB
le 1er mars 2024

Didier MENU
le 27 avril 2024

Leya AZZA
le 30 juillet 2024

Francisco Manuel FERREIRA MARTINS
le 6 septembre 2024

Didier FRÉMONT
le 26 octobre 2024

Houria BOUDIA
le 11 janvier 2025

Lisiane CHAUVEAU
le 15 février 2025

Roger BOURHIS
le 22 mars 2025

Notre édition se termine, nous espérons qu'elle vous a plu et que vous en savez plus sur votre commune.

Le Conseil Municipal, l'équipe de la rédaction de votre journal, le personnel de la Mairie.



ORMOY

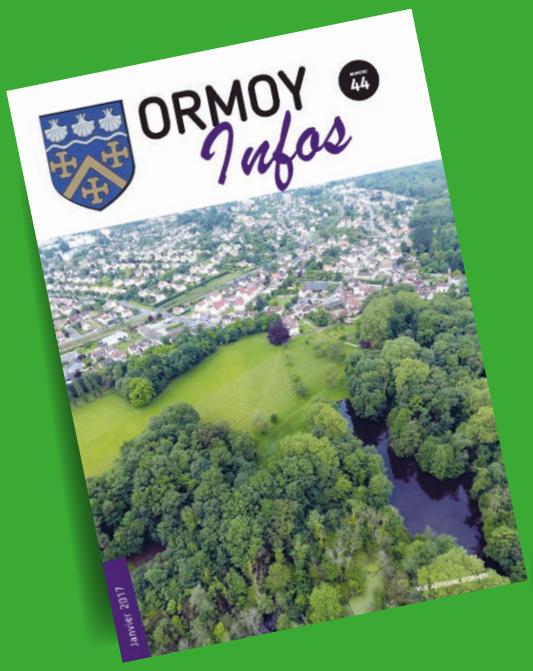
ORMOY
Infos
NUMÉRO 44
Janvier 2017


ORMOY
Infos
NUMÉRO 45
Janvier 2018


ORMOY
Infos
NUMÉRO 46
Janvier 2019

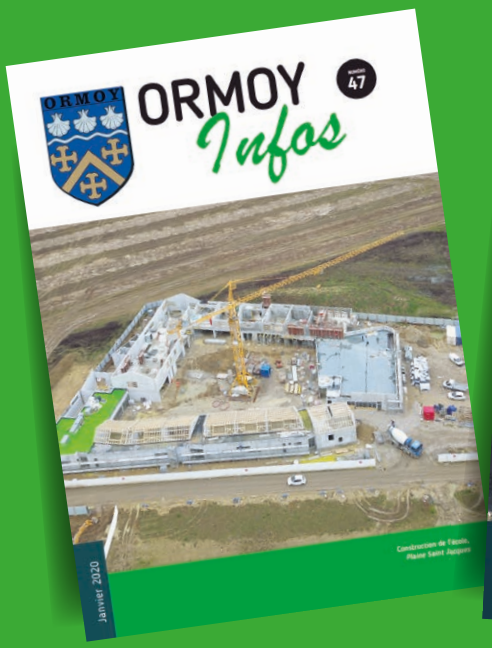
ORMOY
Infos
NUMÉRO 47
Janvier 2020


ORMOY
Infos
NUMÉRO 48
Janvier 2021

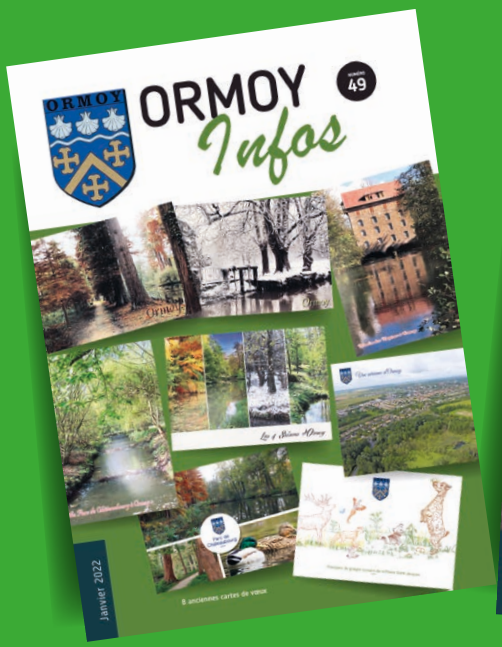
ORMOY
Infos
NUMÉRO 49
Janvier 2022

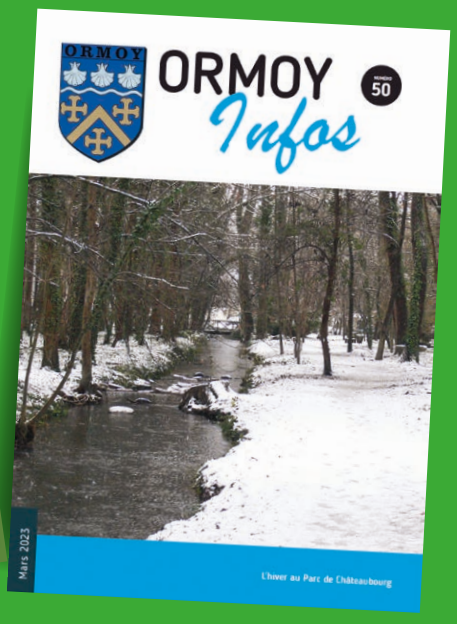
ORMOY
Infos
NUMÉRO 50
Mars 2023

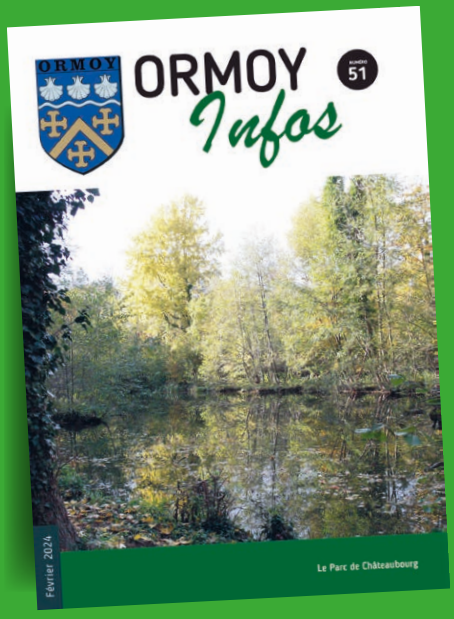
ORMOY
Infos
NUMÉRO 51
Février 2024